



**Association des SENIORS GOLFEURS
des PAYS DE LA LOIRE**

www.sgpdll.com (site officiel)

ANNEE 2018

Tables des matières

PAGES

- 3 à 7 Compte rendu du Conseil d'Administration du 22 novembre 2017
- 8 Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 13 décembre 2017
- 9 à 11 Rapport moral 2017 du Président
- 12 & 14 Rapport financier 2017 du Trésorier
- 15 à 19 Compte rendu de l'A.G. du 13 décembre 2017
- 20 **Prix des green-fee pour 2018**
- 21 à 23 Statuts de l'association
- 24 & 25 Règlement intérieur
- 26 & 27 Palmarès 2017
- 28 à 30 **Règlement des matchs-play de la saison 2018**
- 30 à 32 Matchs-play: calendriers & composition des 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} divisions 2018
- 33 Feuille de match pour les matchs-plays 2018
- 34 & 35 **Règlement des greensomes 2018**
- 36 Dotation pour les greensomes 2018
- 37 à 39 **Championnats stableford par équipes et individuel - Règlement 2018**
- 40 Dotation pour les stableford 2018
- 41 & 42 **Règlement du Trophée Michel RAULT et du critérium**
- 43 Dotation pour le Trophée Michel RAULT et du critérium
- x Calendrier (**version**) des Stableford et des Greensomes
- 44 **Aide mémoire pour l'organisation d'une compétition**
- 45 **Exportation d'une compétition**
- 46 Conseils aux joueurs afin de **combattre le jeu lent**
- 47 **Compte rendu d'une journée de compétition**
- 48 Feuille d'inscription et de renseignement pour l'adhésion des membres
- 49 **Modèle d'invitation aux compétitions**
- 50 **Feuille d'inscription d'une équipe aux compétitions**
- 51 Conseil d'Administration 2018
- 52 & 53 Liste des délégués et de leurs suppléants 2018 (mise à jour le)



Compte rendu du Conseil d'Administration SGPDLL tenu le MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017 au Golf d'ANGERS.

Le Président ouvre la séance à 10h25 et remercie les présents. Onze des douze administrateurs sont présents (absente excusée Françoise VANDENBROUCKE).

Le Président rappelle l'ordre du jour puis passe rapidement la parole au trésorier pour le point sur la situation financière en 2017.

- Présentation de la situation financière.

Augmentation globale des cotisations : 1418 membres en 2017 contre 1305 en 2016 soit +8.7%

La plupart des clubs voient leurs effectifs augmenter, sauf trois, et 328 nouveaux membres entrent dans l'association (il y a donc eu 215 non renouvellements).

Recettes +13.1% par rapport à 2016 :

*8089 départs pour 6787 en 2016 engendrent +19,2% de droits de jeu.

*241 participants à la soirée de gala + 16.7% (217 convives en 2016 et du fait de l'augmentation de 5% de la participation individuelle de 40 à 42 euros)

Dépenses +11.4% par rapport à 2016 :

*l'augmentation du nombre de membres et de départs entraîne de facto une augmentation de la rubrique polos et balles smartcore de +17.6%

Le solde 2017 est bénéficiaire de 2482 euros au 22 novembre mais il faudra déduire les frais des réunions du CA du 22/11 et de l'AG du 13/12/17. Solde prévisible environ 1500 euros.

La parole est ensuite donnée au secrétaire.

Le Calendrier 2017

Peu de perturbations cette année du fait de la prise en compte en amont des trophées seniors de la Ligue des PdL.

Quelques rencontres ont fait l'objet de discussions et de retards lors de la remise des prix du fait de la méconnaissance des règlements pourtant accessibles sur le site. Le CA décide que **l'affichage des règlements et des dotations sera obligatoire pour toutes les rencontres.**

Examen des calendriers et des évolutions des règlements pour 2018.

Le secrétaire présente tout d'abord un **calendrier 2018 des «événements golf seniors»** intégrant les Trophées seniors de la Ligue PdL afin de proposer des dates pour que nos rencontres ne se superposent pas avec ces Trophées Seniors de la Ligue ni avec la Ryder Cup.

Match-Plays

Bon déroulement des rencontres 2017,

Un rappel de l'organisation 2017, des phases éliminatoires et des équipes gagnantes par division avait été fait en CA en juin de même que sur **l'expérimentation de jouer les rencontres Aller et Retour sur une même semaine** (Avantage de débiter plus tard et d'avoir généralement les mêmes équipiers disponibles sur une semaine).

Il est proposé qu'elles commencent les 20 et 22 mars en 2018 pour les 1/8èmes de finales. Les demi-finales auront également lieu en 2018 en matchs AR et seules les finales des 3 divisions auront lieu sur une seule rencontre et sur un parcours neutre.

Le tableau des montées et des descentes des 3 divisions a été présenté de nouveau.

Il reste possible aux délégués de jouer d'autres jours que les mardis et jeudis proposés dans le tableau par division, en accord avec le délégué de l'équipe opposée, de même de jouer l'après midi plutôt que le matin. Toutefois les dates choisies doivent être compatibles avec l'avancement du tableau des rencontres, sinon celui-ci s'impose.

Pour chaque division il a été conservé la notion de zone Est et zone Ouest, **le tirage au sort des rencontres réalisé par le Président est fait par ZONE**. Il n'est pas envisagé de faire évoluer les cumuls des index (les clubs, préalablement au tirage au sort, sont classés par ordre alpha et le tirage s'applique pour toutes les zones des 3 divisions). Le tirage au sort a été le suivant: B/F, E/G, D/H, C/A. Le premier recevra au match aller.

Lorsqu'un club a ses deux équipes dans la même division et la même zone, **elles** ne se rencontrent pas en 1/8^{ème} de finale, ensuite c'est la progression dans le tableau qui peut les faire s'affronter... **Les tableaux des 3 divisions seront présentés lors de l'AG.**

La saisie des résultats par les délégués s'est bien déroulée et elle est reconduite (cependant un rappel sera fait pour la saisie en cas de play-off).

Greensomes

Bonne participation en 2017 avec 823 équipes au départ des compétitions soit une augmentation de 47 équipes, finale incluse, (355 équipes différentes ont joué au moins 1 tour).

La participation par rencontre a varié de 22 joueurs (11 équipes) à 192 joueurs avec une moyenne de 51.4 équipes par rencontres. Cette formule de jeu plait visiblement.

Pour tenir compte de l'engouement croissant pour cette formule de jeu, **les 5 rencontres par tour sont maintenues, 3 en Ouest et 2 en Est**. Les greensomes en 2018 seront répartis pour équilibrer le nombre de rencontres déjà attribuées aux différents clubs depuis 2010 (hors MP et Stableford) et aussi sur les parcours de 9 trous qui reçoivent peu de grandes rencontres.

L'attribution de plus de points en finale a également contribué à l'augmentation des inscrits et sera reconduite en 2018

En 2018, deux journées consécutives de greensomes auront lieu uniquement sur des parcours 9 trous (en doublant 2 départs à chaque shot-gun, soit 11 départs de 4 joueurs, il serait possible de faire partir sur 2 jours 88 équipes (soit 176 joueurs) sur chaque parcours en organisant 2 shot-gun par jour).

Un classement, une dotation et des points seront attribués sur chaque journée pour encourager la participation sur ces parcours de 9 trous.

ATTENTION : une équipe ne pourra pas jouer 2 fois sur les 9 trous.

Le CA décide d'attribuer plus de points à la finale comme en 2017, qui en l'occurrence est plus un 4^{ème} tour et maintient la qualification pour la finale par un cut basé sur le cumul des points acquis lors des 2 meilleures performances réalisées sur les 3 premiers tours. Les deux journées sur les 9 trous (comme expliqué supra), sont considérées comme un seul tour.

Pour la finale il sera attribué : 40pts aux 1ers de la finale puis 38pts aux 2èmes, puis 37 aux 3èmes, 36 pts aux 4èmes... etc.

Rappel : cette disposition vise à inciter les équipes sélectionnées à participer à la finale même si leur cumul de points sur 2 tours est assez en dessous des meilleurs. De ce fait le nombre d'équipes sélectionnées pour la finale reste inchangé (60 équipes plus les ex aequo au niveau du cut)

Le trophée Michel RAULT est prévu les mardis 15 et 29 mai.

Comme en 2017 le critérium sera ouvert à tous donc jusqu'aux index 28,4.

Les parcours choisis par Michel RAULT sont :

AVRILLE (1^{er} tour le mardi 15 mai) et **SAINT JEAN de MONTS** (2^{ème} tour le mardi 29 mai).

Le règlement sera légèrement modifié : pour tenir compte de l'éloignement de certains joueurs et des covoiturages, seuls les 6 premiers du critérium et du trophée pourraient partir dans les derniers départs par 3 pour jouer en opposition directe lors du 2^{ème} tour..

Rappel : Le président d'honneur, initiateur de cette compétition, a doté en 2017 le critérium d'un trophée qui a été remis lors de la soirée de gala de fin de saison.

Championnat par équipes en stableford

Analyse de la participation en 2017 :

En zone Ouest : 3890 départs pour 30 rencontres >>> 129.7 joueurs en moyenne par rencontre soit 873 de plus qu'en 2016 >>> 3017 départs alors qu'il y avait 4x8 = 32 rencontres.

En zone Est : 1976 départs pour 20 rencontres >>> 98.8 joueurs en moyenne soit 324 de plus qu'en 2016.

Au global : 5866 départs soit 30.5% de plus qu'en 2016 avec 117.3 joueurs en moyenne. Incidence de la forte augmentation du nombre de membres et de l'organisation de compétitions sur 2 jours.

La participation aux trophées Est/Ouest est en recul :

216 joueurs en 2017 soit -76 par rapport à 2016 > localisation des parcours ou désintérêt des clubs et/ou joueurs pour les trophées autres que le JULAUDE ???

Championnat par équipes en stableford en 2018.

Pour essayer de répartir au mieux, le surplus de participants dans les rencontres du championnat par équipes, le CA décide d'expérimenter un championnat comportant 3 zones de 9 clubs selon la proposition de René Delrieu, membre d'honneur, en y apportant quelques modifications dans le découpage des zones et la répartition des clubs dans les rencontres.

ZONES de 9 clubs >>> nécessité de regrouper 2 clubs pour organiser 8 journées, avec 2 rencontres par tour, au cours desquelles les clubs reçoivent chacun 2 fois, sauf les 2 clubs regroupés. Pour qu'ils reçoivent une 2^{ème} fois ils recevront tous les deux lors de la 5^{ème} journée. Ainsi au cours des 9 journées tous les clubs auront reçu 2 fois.

Le CA répartit les 27 clubs sur les 3 zones et pratique dans chacune d'elles un regroupement de 2 clubs sur la base des effectifs 2017 les plus bas.

Zone Est : Anjou golf, Avrillé, Baugé, Laval, Le Mans, Sargé, Saumur, Alençon+Sablé

Zone Ouest-Nord : Guérande, Ile d'Or, La Baule, Nantes Erdre, Nantes Vigneux, Pornic, Savenay, Le Croisic+La Bretesche

Zone Ouest-Sud : Angers, Cholet, La Domangère, Les Fontenelles, Les Sables d'Olonne, Port Bourgenay, Saint Jean de Monts, Carquefou+St Sébastien sur Loire

Le principe de prendre en compte les 9 tours pour le classement cumulé par équipe est retenu. Il y aura donc en 2018 un classement cumulé par zone et un classement général des équipes sur les 9 tours.

Le club premier du classement général remportera le trophée Jean BENTZ qui lui sera remis lors de la soirée de gala.

Le club classé premier de chaque zone sera récompensé lors de la soirée de gala.

Les trophées Est/Ouest deviennent les trophées Inter-Zones, et ils concerneront :

***Le club classé premier de chacune des 3 zones qui disputera le trophée JULAUDE.**

***Les clubs classés 2^{èmes} et 3^{èmes} des 3 zones qui disputeront le trophée Honneur.**

***Les clubs classés 4^{èmes} et 5^{èmes} des 3 zones qui disputeront le trophée Promotion**

Classements individuels cumulés : seuls les 8 meilleurs résultats seront pris en compte.

Le prix seniors 2 brut (mixte) est maintenu pour chacune des 54 rencontres de stableford mais il n'y aura pas de classement cumulé seniors 2 brut sur l'année.

Un calendrier 2018 constitué de lettres réparties selon une grille sera présenté lors de l'AG. Le Président procédera en AG au tirage au sort des lettres affectées aux clubs des 3 zones. Le calendrier 2018 sera alors constitué à partir de ce tirage au sort.

Qualification pour la rencontre Bretagne Pays de la Loire de l'année suivante :

Les 5 premiers de chaque zone seront qualifiés ainsi que le meilleur 6^{ème}, club ayant le meilleur total de points stableford (en cas d'égalité départage des clubs sur les 5 derniers scores, puis 4 derniers, etc...)

- Préparation de l'AG du 13 décembre qui aura lieu au golf de l'Ile d'Or (siège de l'Association):

Désignation du tiers sortant, appel à candidatures et organisation de l'élection.

Sont sortants : Alain CHAUDEMANCHE (Président), Michel SEVIN (informaticien), Michel WINKEL (Webmaster) & Françoise VANDENBROUCKE (membre).

Alain CHAUDEMANCHE et Michel WINKEL ne se représentent pas, de ce fait deux sièges seront à pourvoir.

Un appel à candidature sera fait sur la convocation à l'AG.

- **Elaboration de l'ODJ de l'AG.**

Le Président demande au secrétaire de préparer les points à mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale prévue le 13 décembre.

- **Questions et informations diverses.**

Un membre relance le sujet du prix des greenfees SGPDLL qui sont plus élevés qu'en corpo. Le Président lui demande d'engager une démarche et des contacts.

La RYDER CUP ayant lieu la dernière semaine de septembre, la **rencontre Pays de la Loire/Bretagne 2018**, prévue sur les parcours de **SABLE** et de **BAUGE** aura lieu **les 18, 19 ou 20 septembre**. Le secrétaire prendra contact avec le Président des Seniors de Bretagne pour valider les deux jours retenus parmi ces trois dates.

La **journée de clôture 2018** aura lieu dans le nord de la LOIRE ATLANTIQUE. Les golfs retenus pour les compétitions dites « finales » sont **GUERANDE**, **LA BRETESCHE** et **LE CROISIC**. L'affectation des clubs sur les trois parcours se fera par tirage au sort.

Cotisation 2018 : il sera proposé à l'AG que celle-ci reste à 40 euros.

Le Président lève la séance à 13h30.

Le Secrétaire.

Ordre du jour
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
GOLF DE L'ILE d'OR LE 13 DECEMBRE 2017

Rapport moral et d'activité sportive 2017.

Rapport financier 2017

Quitus au trésorier.

Renouvellement du tiers sortant.

Présentation du budget prévisionnel 2018.

Présentation des différentes compétitions 2018.

Approbation des calendriers pour 2018
(Match Play, Stableford. & Greensomes) adoptés lors du CA du 22/11/17.

Questions diverses (1)

(1) Ne seront débattues que celles qui auront été adressées
par mail au secrétaire, 8 jours avant l'AG.

Qui s'est tenue au Golf de l'Ile d'Or, le mercredi 13 décembre 2017

RAPPORT MORAL du Président

RAPPORT MORAL du Président

Mesdames et Messieurs les membres d'Honneur, administrateurs et délégués, chers amis.

C'est encore une fois avec grand plaisir que je vous retrouve, ce matin, au golf de l'Ile d'Or, siège social de notre Association, en cette fin d'année 2017. Avant tout, bienvenue à ceux et celles qui sont ici aujourd'hui pour la première fois à notre Assemblée Générale : certains étaient déjà délégués suppléants mais il y a aussi de nouveaux venus qui vont devenir à leur tour délégués. A ma demande, ils sont venus avec leurs prédécesseurs, ceux-ci qui vont bientôt être rangés au rayon des anciens... alors, dès maintenant, j'en profite pour dire « bienvenue » aux nouveaux et puis, à ceux qui nous ont déjà quittés ou vont le faire à la reprise de 2018, un grand merci en mon nom, au nom du Conseil d'Administration et enfin de tous les membres de notre Association.

J'ai le plaisir également de saluer ici Michel RAULT, Daniel VITEUR et René DELRIEU, membres d'honneur et anciens président, trésorier et secrétaire. C'est bien agréable de constater que nos membres d'honneur s'intéressent toujours à la vie de l'enfant qu'ils ont mis au monde, allaité et élevé, si j'ose dire, dans ses premières années. Nous ne l'oublions pas, merci encore.

Globalement, notre année 2017 s'est très bien déroulée. Jean-Paul GONNET, notre trésorier, présentera son rapport financier et vous verrez que l'état de santé de nos finances est très satisfaisant. A ce propos, je remercie notre vérificateur aux comptes, Patrice LEZLA, l'expert-comptable et golfeur manceau, qui s'est chargé de faire l'analyse et certifier nos comptes de 2017, il aura droit, en votre nom, à son petit cadeau habituel de remerciement.

En ce qui concerne la vie de notre association, elle poursuit allègrement son chemin et l'évolution de nos effectifs continue son ascension. Nous avons atteint le chiffre record de 1418 adhérents (nouveau record : +113 par rapport à l'an dernier) avec les conséquences que cela entraîne. Pour nos nombreuses activités sportives, pas de gros problèmes météo perturbateurs, juste quelques ajustements rapidement mis au point. Quelques hésitations en matière de règlement des compétitions nous ont amené à rendre obligatoire, pour chacune des compétitions, l'affichage préalable dudit règlement ainsi que la dotation...

Les 8089 départs lors des compétitions hors match-plays sont la preuve de l'intérêt de nos membres pour le sport et pour notre copieux calendrier. Forte augmentation, donc, de la fréquentation (+19%) et du nombre de départs... Vous comprendrez mieux que notre secrétaire Alain SMONDACK et une partie du C.A., à partir des données statistiques, ont dû se pencher douloureusement sur les formules de jeu, le nouveau calendrier des compétitions

et surtout des conditions de jeu qui seront modifiées après un redécoupage de notre Région. Il nous exposera tout à l'heure son projet dont vous avez pu connaître les grandes lignes exposées dans le compte-rendu du Conseil d'Administration du 22 novembre dernier.

Le championnat de match-play 2018 sera sans doute très disputé. L'expérimentation de cette année a donné satisfaction et sera reconduite et les tableaux des divisions seront dévoilés tout à l'heure. Les greensomes ont toujours le même succès, même si une certaine disparité entre les rencontres existe selon le terrain et la position géographique. Plusieurs dispositions ont été décidées par le C.A. pour redonner de l'intérêt et encourager la participation sur les 9 trous. Je vous rappelle que cette compétition en greensome avait initialement été créée pour être jouée sur les 9 trous. C'est vrai qu'à l'époque on était à peine 500 membres ! Enfin le championnat stableford s'est déroulé sans grosses difficultés hormis l'affluence sur certains parcours, sans doute la rançon du succès et de l'attrait des golfs phares de la Région, on peut aussi s'en réjouir ! Bien sûr et on le sait bien, le plaisir du golfeur, lors de journées qui n'en finissent pas, en prend un bon coup et la convivialité laisse souvent la place aux râleurs... Nous allons essayer d'y remédier, il y a de nouvelles propositions en ce sens !

La grande majorité des membres est attirée avant tout par la pratique du golf en compétition. Pour certains, un autre point d'intérêt consiste à découvrir des parcours nouveaux ou inhabituels. Louable aspiration mais qu'il est difficile de concilier avec un autre souhait largement partagé : nous le savons tous, les nombreuses activités golifiques hebdomadaires représentent un certain budget financier (les greenfees, les déplacements, les repas et autres consommations etc...). Nos joueurs restent, dans leur majorité, très soucieux de leur budget golf et je les comprends parfaitement. Nous devons en tenir compte ! Même si les rabais consentis par les golfs sur leurs tarifs normaux sont substantiels, nous devons essayer autant que possible de maintenir l'aspect attractif de notre sport et du coût de sa pratique pour qu'il reste abordable... Attention donc à rester vigilants, à freiner une inflation des coûts qui nous conduirait à notre perte : c'est pour cela que nous essayons de réduire les longs déplacements et qu'il nous appartient de convaincre nos directeurs qu'une politique à courte vue serait contre-productive et qu'ils n'ont pas intérêt à tuer la poule aux œufs d'or !

Fin mai, le Trophée Michel RAULT a connu son succès habituel, la participation s'est étoffée avec le critérium qui connaît un beau succès, et Michel l'a doté cette année d'une coupe spéciale remise à la soirée de gala.

Pour en finir avec les activités sportives, je tiens à remercier ceux et celles qui sont allés défendre nos couleurs régionales face à nos amis Bretons sur les golfs des Ajoncs d'Or et de SAINT SAMSON. J'ai donc redonné le Trophée à mon homologue armoricain... Allez, ils nous le rendront bien l'an prochain, car nous les attendrons de pied ferme sur les beaux golfs de SABLE et BAUGE. Merci encore aux participants, nous avons passé un bon moment en Bretagne !

Pour terminer cette année, en octobre, nous étions donc dans la banlieue nantaise. Merci à Nantes Vigneux, Nantes-Erdre et Saint Sébastien d'avoir reçu les dernières parties de la saison... La belle soirée de clôture, gaie et conviviale, au Centre Culturel de HAUTE GOULAIN, nous la devons en grande partie à l'ami Yves MORIN et sa petite équipe. Un dîner de grande qualité, parfaitement réglé et animé, une belle soirée rondement menée pour les 241 convives qui ont partagé ce bon repas et ces bons moments. Merci à nos partenaires Château Haut-Meyreau, La Route du Golf et Claude Gilbert qui ont généreusement participé aux récompenses. L'association a offert, comme à l'habitude la grande tombola qui reste le clou de la soirée. En 2018, nous nous retrouverons dans la presqu'île Guérandaise pour cette dernière journée.

En terminant ce rapport moral, je dois enfin vous parler de notre Association et du Conseil d'Administration. Si certains élus en fin de mandat se représenteront tout à l'heure à vos suffrages, deux d'entre nous laisseront leur place. Il s'agit de Michel WINKEL et de moi-même. Michel était le créateur de notre nouveau site internet qu'il faisait vivre avec sérieux et ponctualité. Tout le monde a pu apprécier la qualité de son travail, qu'il en soit donc remercié. L'autre, c'est votre serviteur. En effet, comme je l'ai annoncé voici un an, puis voici deux mois au dîner de gala, eu égard à mon grand âge (je suis dans ma 72ème année, et 72 pour un Sarthois, c'est fatidique !), j'ai décidé de ne pas me représenter aux prochaines élections au C.A. Après 16 ans au sein des Seniors Golfeurs des Pays de la Loire, 10 ans comme délégué des 24 Heures, 6 ans membre et vice-président du C.A., j'ai été, ces 4 dernières années, votre président. Avec mes amis du Bureau, j'ai essayé d'éviter les écueils en guidant notre grande et belle communauté dans un esprit de partage, d'écoute, de tolérance et de fair-play, en un mot, selon l'esprit du GOLF ! Alors, merci d'avoir répondu avec bienveillance à nos objectifs. Quels bons moments j'ai passé grâce à vous et grâce au golf. Rassurez-vous, je ne vous laisse pas orphelins et si vous le souhaitez comme moi-même je l'ai imaginé, vous pourrez compter sur des successeurs de valeur... que j'ai sollicités avec succès : nul n'est irremplaçable !

Pour conclure, j'aimerais vous dire une fois encore merci pour votre implication et votre engagement, à vous tous, Délégués et membres du Conseil d'Administration, vous êtes les vrais acteurs de notre succès. Nous sommes tous des bénévoles et nous cherchons avant tout le bien-être de nos membres sans autre prétention. Continuez, comme vous le faites, à observer et à faire observer les règles de bonne conduite, apanage de notre sport : la bienveillance et le respect. Le golf est un sport de gens bien élevés, dit-on ? Alors que nos échanges, nos discussions orales comme écrites soient claires, précises, pourquoi pas fermes et énergiques mais avant tout courtoises et respectueuses en y glissant, pourquoi pas un peu de légèreté et d'humour, cela va de soi ?

Bonne fin d'année à vous tous, à vos familles et à vos proches, aux membres de vos clubs. Bon hiver et à l'année prochaine... peut-être ?

Je laisse maintenant à Jean-Paul GONNET, notre trésorier, le soin de vous présenter les comptes 2017 et le budget prévisionnel 2018.

Je vous remercie de votre attention.

Alain CHAUDEMANCHE



Rapport financier exercice 2017

Bonjour à toutes et tous

L'an passé, lors de l'assemblée générale, je vous ai présenté un budget prévisionnel déficitaire de 1 300 €.

Nous dégageons un résultat positif car les recettes (Nombre d'adhérents et droits de jeu) ont été très nettement supérieures aux prévisions.

Voyons plus en détail le résultat financier de l'année, arrêté au 30 novembre 2017:

A la clôture de l'exercice les **recettes** s'élèvent à **107 496.91 €**.

* Le nombre d'adhérents a cette année explosé pour atteindre 1 418. Nous ne cessons de progresser:

1 207 en 2014, 1 255 en 2015, 1 305 en 2016 et 1 418 en 2017.

Tous les clubs, à l'exception de 3 voient leurs effectifs progresser.

Cela représente un montant de 56 720 € soit 4 000 € de plus que la prévision.

* Les droits de jeu s'établissent à 40 445 €, en très forte progression sur l'année passée. (+ 19 %)

Le nombre de départs s'élève à 8 089 contre 6 787 en 2016 et 6834 en 2015.

* Les recettes diverses sont peu significatives.

* Soirée de gala, 241 personnes payantes soit 10 129 €. Une participation en progression par rapport à l'an passé (217); la localisation à proximité de Nantes a certainement joué.

Nous avons augmenté le prix. C'est lié au coût du traiteur, de la location de salle. Il faut noter que le prix de 40 € est très longtemps resté au même niveau.

Les **dépenses** ont également progressé du fait de l'augmentation des membres et des joueurs participants aux compétitions.

Elles s'élèvent à la somme **105 519.60€**.

* Réunions annuelles (seuls sont imputés les frais de CA et AG, réunions statutaires)
2 369 € .

* Pots de l'amitié 11 580,04 € (+ 9.8 % par rapport à l'an passé du fait au nombre plus important de joueurs)

* Gestes 1 744,65 €.

* Communication (dépende de téléphone, internet, timbres) 1 075,01 €.

* Lots et trophées 21 648,00 €. Conforme aux prévisions. + 4 % sur 2016.

Je veux préciser ce qui n'apparaît pas dans les comptes mais qui constitue des aides financières de nos 2 sponsors principaux qui nous offrent des lots pour le dîner de gala.

La Route du golf 800 € de bons d'achat et Haut Meyreau 2 000 € environ de vins, sans tenir compte des conditions tarifaires particulières et des appuis logistiques importants (livraison, conditionnement par club, stockage)

* Polos et balles 40 868, 12 €. + 5 000 € par rapport aux prévisions pour les mêmes raisons (augmentation nombre adhérents et joueurs)

* Fournitures 528,74 €. A noter l'achat d'un vidéo projecteur pour 330 €.

* Soirée de gala 19 910 , 22 €. Avec les recettes correspondantes, cela représente une charge de l'ordre de 9 à 10 000 €, comme les années passées.

* Assurance 1 889,13 €

* Divers 3 906,59 €. Cela concerne principalement les dépenses liées aux réunions de délégués (repas) et à quelques déplacements.

A noter que cette année, nous avons élargi exceptionnellement la rencontre des délégués à CHOLET aux anciens délégués et membres du CA.

Au final, il y a un **excédent de 1 977 , 41 €.**

A la clôture de l'exercice 2017, nos disponibilités sont

* Banque 5 171,05

* Livret bleu 22 000

soit un total de **27 171,05 €**

Le 12 décembre dernier, Patrice LEZLA, expert comptable, nous a établi une attestation par laquelle il atteste avoir contrôlé et vérifié les comptes de l'Association.

Je ne veux pas terminer ce rapport sans vous remercier toutes et tous.
Nous avons un budget de plus de 100 000 €.
Pour qu'une telle structure fonctionne et se développe, cela nécessite de la part de chacune et chacun du dévouement, de l'investissement, de la disponibilité, de la passion, de la rigueur et j'en oublie

Merci encore
Ne changez pas, continuez

J'ai eu une question concernant le montant des "cadeaux" faits aux délégués et aux membres du CA.
Pour 2017, cela représente 82 € par personne (coffret vins, vestes, bouteille de champagne). Les autres années, c'était aux alentours de 50 à 60 €.
Cela est fait pour récompenser le travail de chacun dans la vie de l'association.

Je suis à votre disposition si vous avez d'autres questions.

Je vous remercie de votre attention

Jean Paul GONNET
Trésorier



Compte rendu de l'assemblée générale 2017

qui s'est tenue au siège social de notre association dans le club house du golf de L'Ile D'Or, le mercredi 13 décembre 2017, à 10h30

Les 27 clubs adhérents sont représentés soit par leur délégué, soit par le suppléant. Tous les membres du Conseil d'Administration sont présents (sauf Michel WINKEL excusé), ainsi que 3 des 4 membres d'honneur (Jean Pierre BARRAUD est excusé et a donné pouvoir). Les délégués ou suppléants, ainsi que les membres d'honneur ont reçu leurs bulletins de vote conformément à l'article 11 des statuts de notre association.

La séance est ouverte à 10h30 par le Président Alain CHAUDEMANCHE.

Il commence son rapport moral en remerciant en premier lieu les membres d'honneur de leur présence et pour l'intérêt qu'ils portent à l'association et en second lieu les nouveaux délégués qui accompagnent les anciens délégués qui ont cessé leur fonction en 2017. Ils sont remerciés pour leur dévouement tout au long de leur activité (son rapport moral complet sera visible sur le site).

Il met l'accent : sur la bonne gestion financière de l'association validée par Patrice LEZLA, notre vérificateur des comptes, sur l'effectif record de 1418 membres en 2017, sur la nécessité de mieux se référer aux règlements des compétitions (obligation en 2018 de les afficher ainsi que les dotations lors des compétitions) et enfin il rappelle qu'à l'origine les greensomes étaient mis en place pour les parcours 9 trous.

Le Président évoque ensuite la journée de clôture, il remercie le délégué de Nantes Erdre et son équipe qui se sont particulièrement investis pour la bonne organisation des rencontres sur les golfs de Nantes Erdre, Nantes Vigneux et de St Sébastien ainsi que pour la soirée de gala et l'excellent repas.

Il informe que la journée finale aura lieu en 2018 dans la presqu'île Guérandaise

Le président rappelle comme il l'avait annoncé l'an passé qu'il ne se représente pas et assure que les successeurs sauront conduire le bon fonctionnement de l'association.

Pour conclure il remercie de nouveau tous les délégués et membres du CA pour leur implication forte tout au long de l'année. Avant de passer la parole au trésorier, il souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année

Vient le moment de procéder à l'élection des membres du CA, pour remplacer le tiers sortant. Le secrétaire informe qu'il y a 4 candidats, 2 des membres sortants et 2 nouveaux. Chacun des candidats est appelé à se présenter. Le secrétaire propose un scrutin à bulletin secret. Les deux secrétaires adjoints recueillent les bulletins et procèdent au dépouillement.

Le trésorier, présente la situation financière 2017 certifiée sincère et véritable par le vérificateur aux comptes (son rapport financier complet sera visible sur notre site). Il présente les points principaux suivants :

Recettes : en forte augmentation (hors rencontre Seniors de Bretagne/Seniors PDLL) soit environ 107500 euros contre environ 95000 euros en 2016 (+13,1%). Double effet du nombre d'adhésions en forte hausse et par conséquence du nombre de droits de jeu en relation avec la hausse de la participation aux différentes rencontres.

A noter aussi une plus grande participation à la soirée de gala (241 convives)

Dépenses : 105500 euros environ (+11.9%), les postes en hausse notoire sont les balles et polos ainsi que les pots de l'amitié, toujours en rapport avec le nombre de membres et la participation en hausse.

Alors que le prévisionnel était légèrement déficitaire c'est un résultat bénéficiaire de 1977,41 euros qui est enregistré.

L'assemblée est invitée à donner quitus au Président pour son rapport moral, celui-ci lui est donné à l'unanimité moins sa propre voix puis elle est invitée à donner quitus au trésorier, celui-ci lui est également donné à l'unanimité moins sa propre voix.

Le trésorier remercie ensuite les délégués pour leur contribution et rappelle qu'ils doivent utiliser la boîte mail collective (sgpdll2014@gmail.com) pour l'envoi des fichiers relatifs aux membres et aux cotisations.

Il présente le budget prévisionnel 2018, construit avec prudence sur la base de 1400 adhésions, 8000 départs et une cotisation qui reste à 40 euros comme en 2017. Les dépenses sont sensiblement identiques pour un résultat déficitaire de 720 euros soit 0,67%

Le secrétaire est invité à présenter les dispositions prises et validées en CA pour la saison sportive 2018 (voir le CR du CA sur notre site). Avant de présenter les calendriers il commente les statistiques et contraintes sportives extérieures à l'association (trophées seniors de la ligue et autres compétitions) qui ont été prises en compte et ont guidé la construction des calendriers.

Les différences par rapport à 2017 sont commentées par formules de jeu.

Les match-plays :

Pas de changement c'est la même organisation qu'en 2017 (1/8ème, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ et finale) avec des rencontres aller et retour dans la même semaine, principalement le mardi et le jeudi. Seules les finales se dérouleront sur un seul parcours neutre, si possible.

Les 16 clubs des 3 divisions sont toujours répartis en deux zones (Est et Ouest) et les rencontres ont été tirées au sort parmi les 8 clubs de chaque zone, par le Président au cours du CA en Novembre. Les tableaux ont été adressés aux délégués pour réserver les parcours.

Les Greensomes :

Maintien des 5 rencontres lors de chacun des deux tours de qualification sur 18 trous sauf pour le tour 2 qui aura lieu uniquement sur les 4 parcours de 9 trous et sur deux jours ce qui permettra, en cas d'affluence, d'organiser 2 shot-gun par jour de 40 à 44 joueurs par shot-gun soit une capacité d'accueil de 160 à 176 joueurs représentant 80 à 88 équipes. Les équipes des clubs les plus proches joueront si cela est possible les matins.

RAPPEL: à l'origine les greensomes avaient été mis en place pour les parcours 9 trous.

Le CA a décidé d'encourager la participation sur les parcours 9 trous en demandant un classement par jour, et en attribuant des lots et des points sur chaque journée. **Attention** une équipe ne pourra pas jouer 2 fois sur l'un ou l'autre des 9 trous.

En 2018 les points de la finale seront multipliés par deux, comme en 2017, pour encourager toutes les équipes qualifiées à y participer et ainsi avoir la possibilité de se replacer voire de remporter le trophée, même en étant éloignées au classement.

Le trophée Michel Rault :

Mêmes dispositions qu'en 2017, les deux parcours choisis par l'ex-président sont **AVRILLE** pour le 1^{er} tour (15 mai) et **SAINT JEAN de MONTS** pour le 2^{ème} tour (29 mai).

Le départage des joueurs à égalité après addition des scores des deux jours est modifié et c'est le meilleur score, en brut pour le trophée et en net pour le critérium, qui sera pris en compte qu'il ait été réalisé sur le 1^{er} ou le 2^{ème} tour. Les vainqueurs du trophée et du critérium recevront une coupe lors de la soirée de gala.

Les rencontres en Stableford

Comme dit dans le CR du Conseil d'Administration de juin, le CA a suivi, en partie, la proposition faite par René Delrieu et décide d'expérimenter une formule basée sur 3 zones géographiques comprenant 9 clubs chacune.

Il y aura en 2018, une zone EST identique à 2017 mais sans Angers. Une zone OUEST Nord et une zone OUEST Sud avec dans chacune au moins un parcours 9 trous.

Un calendrier 2018 constitué de lettres réparties selon une grille est présenté lors de l'AG. Le Président procède au tirage au sort des lettres affectées aux clubs des 3 zones. Le calendrier 2018 sera alors constitué à partir de ce tirage au sort. Ce calendrier a été adressé à chaque délégué afin qu'il valide avec chaque Directeur de golf la possibilité de recevoir sur les dates retenues pour chaque compétition sur chaque parcours.

Les classements cumulés du championnat par équipes prendront en compte les 9 tours.

En plus d'un classement par zone, un classement général des équipes des 3 zones sera rétabli. Le club premier du classement général remportera le trophée Jean BENTZ, qui lui sera remis lors de la soirée de gala. Le club classé premier de chaque zone sera également récompensé lors de la soirée de gala.

Les trophées Est/Ouest deviennent les trophées Inter-Zones, et ils concerneront :

- * Pour le trophée JULAUDE : Le club classé premier de chacune des 3 zones.
- * Pour le trophée Honneur : Les clubs classés 2èmes et 3èmes des 3 zones.
- * Pour le trophée Promotion : Les clubs classés 4èmes et 5èmes des 3 zones.

Les classements individuels cumulés, brut ou net par série, seront établis en ne prenant en compte que les 8 meilleures performances.

Le prix seniors 2 brut (mixte) est maintenu pour chacune des 54 rencontres de stableford mais il n'y aura pas de classement cumulé seniors 2 brut sur l'année.

Qualification pour la rencontre Bretagne Pays de la Loire de l'année 2019 :

Les 5 premiers de chaque zone seront qualifiés ainsi que le meilleur 6ème des 3 zones, club ayant le meilleur total de points stableford (**départage des clubs en cas d'égalité, pour tous les classements, par zone et au général** : total des scores sur les 5 dernières rencontres, puis les 4 dernières, etc.)

Rencontre Bretagne Pays de la Loire 2018 :

Elle aura lieu sur les parcours de BAUGE (greensomes) et de SABLE (simples). Les clubs qualifiés pour la rencontre 2018 sont les 6 premiers de la zone Est (Avrillé, Sargé, Baugé, Laval, Anjou, Le Mans) et les 10 premiers de la zone Ouest (Pornic, La Baule, Port Bourgenay, Guérande, St Jean de Monts, Savenay, Nantes Vigneux, Les Fontenelles, Nantes Erdre, La Domangère). En cas de désistement: en Est les clubs d'Angers puis de Sablé pourraient être sollicités et en Ouest les clubs de St Sébastien sur Loire puis de l'Ile d'Or pourraient aussi être sollicités.

Journée de clôture de la saison et soirée de gala 2018 :

Elle aura lieu dans la presqu'île Guérandaise sur les parcours du Croisic, de Guérande et de La Bretesche. Les clubs seront affectés sur l'un de ces 3 parcours par tirage au sort à Sablé lors de la rencontre Bretagne/Pays de la Loire .

Le secrétaire informe que les calendriers 2018 (matches-play, greensomes, TMR et stableford par équipes) seront envoyés dès que possible et qu'il attend la confirmation de la disponibilité des parcours et les prix des green-fees manquants pour le 15 janvier au plus tard.

Avant de passer aux questions diverses, le Président proclame les résultats de l'élection des membres du CA :

Inscrits (Nb de voix) = 148 Votants = 144 Bulletin nul = 0 Exprimés = 144

Les quatre élus sont : BICOT Hervé (144 voix), SEVIN Michel (144 Voix), PINTIAUX Eric (141 voix) et VAN DEN BROUCKE Françoise (132 voix)

QUESTIONS DIVERSES :

- Couleur des polos en 2018 ? : bleu ciel pour les hommes et rouge pour les dames.
- L'usage des voitures est-il autorisé lors des compétitions SGPDLL ? : Oui avec un certificat médical sauf pour le trophée et le critérium Michel RAULT car la non-autorisation est mentionnée dans le règlement spécifique.
- Quel est le montant des "cadeaux" faits aux délégués et aux membres du CA ? : Le trésorier indique que pour 2017, cela représente au global 82 € par personne. Les autres années, c'était aux alentours de 50 à 60 €. Cela est fait pour récompenser le travail de chacun dans la vie de l'association.
- Est-il possible que les listes d'inscription soient mieux présentées ? : Il est demandé aux délégués d'apporter le plus grand soin dans la rédaction des listes en classant si possible les joueurs dans l'ordre des désidératas d'horaires (qui doivent être exceptionnels et compatibles avec l'organisation d'une rencontre) et en rapprochant dans la liste les joueurs en covoiturage. L'inscription directe sur le site de l'association les aidera dans ce sens. Une démonstration de son utilisation est faite par Michel PIERRE son concepteur. *Les 5 minutes de plus passées par chaque délégué feront gagner beaucoup de temps à l'organisateur que nous sommes tous à tour de rôle... «Svp, rédigez vos listes telles que vous aimeriez les recevoir»*
- Rappel, un joueur qui s'inscrit à titre individuel à une rencontre alors que son club n'y est pas prévu selon le calendrier, doit-il être récompensé s'il est parmi les lauréats du jour ? : OUI le règlement des rencontres en stableford est modifié depuis 2016 dans ce sens.
- Rappel, comment départager des équipes en cas d'égalité de points pour la 1^{ère} place lors des rencontres en stableford.

Il s'agit de départager les équipes dès la fin de rencontre car la décision est attendue de tous et le délégué organisateur doit utiliser une règle simple, visible et compréhensible de tous pour attribuer le lot qui revient à l'équipe classée première. Le départage se fera donc en comparant visuellement pour chaque club les 5^{èmes} en net, puis les 6^{èmes}, puis les 7^{èmes} etc... jusqu'au départage.

Le président remercie l'assemblée de son attention et invite le groupe à passer à table.

La séance est levée à 13h15

Les membres du CA se réunissent ensuite pour élire le bureau et préciser le rôle de chaque membre. Jean Paul GONNET est élu Président et Hervé BICOT élu trésorier. Les membres restants et les sortants réélus sont reconduits dans leurs précédentes fonctions (voir compte rendu du CA extra, joint à celui-ci).

Fait le 31.12.2017

Le secrétaire Alain SMONDACK



Prix des green-fees de 2007 à -> 2018

Terrains	d' avril à oct 2007	d' avril à oct 2008	d' avril à oct 2009	d' avril à oct 2010	d' avril à oct 2011	d' avril à oct 2012	d' avril à oct 2013	d' avril à oct 2014	d' avril à oct 2015	d' avril à oct 2016	Mars / Avril 2017	d' avril à oct 2017	Matches-play 2018	Autres compétitions 2018	évolution Avr > Oct en 1 an	prix GF 2017 en semaine "moyenne saison"	% remise
Alençon	x	x	20	20	21	21	22	22	22	22	22	22	22	22	0,0%	40	45,0
Angers	23	25	25	26	27	28	29	30	30	33	33	33	30	33	0,0%	52	36,5
Anjou	23	25	25	26	28	28	29	30	30	30	26	33	26	33	0,0%	45	26,7
Avrillé	23	25	27	28	29	29	29	30	31	31	27	32	29	33	3,1%	52	36,5
Baugé	22	26	26	28	29	29	30	30	31	32	27	32	28	32	0,0%	52	38,5
Carquefou	22	26	26	27	27	29	29	30	30	35	30	35	32	37	5,7%	45	17,8
Cholet	22	26	22	26	27	28	28	28	30	31	32	32	32	32	0,0%	48	33,3
Guérande	21	25	25	26	27	28	29	29	29	30	27	33	27	33	0,0%	54	38,9
La Baule	27	28	30	31	32	33	33	34	36	37	38	38	38	39	2,6%	90	56,7
La Bretesche	27	28	30	31	32	33	33	34	34	34	35	35	36	36	2,9%	72	50,0
La Domangère	x	28	28	29	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	0,0%	63	42,9
Laval	23	24	24	26	26	27	29	30	30	32	29	32	29	32	0,0%	53	39,6
Le Croisic	21	25	25	26	26	28,5	28,5	29	29	30	31	31	30	30	-3,2%	50	40,0
Le Mans	23	23	25	26	27	28	29	31	32	32	33	33	33	33	0,0%	50	34,0
Les Fontenelles	25	28	28	29	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	0,0%	63	42,9
Les Sables d'Olonne	x	x	x	x	x	30	30	30	32	32	32	33	30	33	0,0%	50	34,0
L'Ile d'Or	22	28	29	30	30	30	30	30	32	33	33	33	33	33	0,0%	55	40,0
Nantes Erdre	23	25	27	28	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	0,0%	52	30,8
Nantes Vigneux	26	28	29	31	31	31	31	31	33	34	35	35	36	36	2,9%	59	39,0
Pornic	25	28	28	29	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	0,0%	60	40,0
Port Bourgenay	x	x	28	29	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	0,0%	63	42,9
Sablé	26	28	29	30	30	30	31	30	31	31	32	32	32	32	0,0%	52	38,5
Sargé	22	21	25	26	27	27	29	30	30	30	26	32	27	33	3,1%	50	34,0
Saumur	20	19	19	21	21	22	23	23	24	24	25	25	25	25	0,0%	39	35,9
Savenay	25	28	28	29	30	31,5	32	33	34	35	36	36	36	36	0,0%	59	39,0
St Jean de Monts	25	28	28	28	29	30	32	34	35	36	37	37	38	38	2,7%	69	44,9
St Sébastien/Loire	x	x	x	x	x	x	x	x	"	"	22	22	22	22	0,0%	25	12,0

SENIORS GOLFEURS DES PAYS DE LA LOIRE

STATUTS

Modifiés en A.G. Ex le 12 / 12 / 2007

ART. 1 : Constitution et dénomination

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, issus d'un groupement de golfeurs seniors, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre:

SENIORS GOLFEURS DES PAYS DE LA LOIRE.

ART. 2 : But de l'association

Cette association a pour but : L'organisation de rencontres sportives entre les golfeurs seniors et vétérans de la région des Pays de la Loire. Ceci dans un but d'échange entre club, de convivialité, de pratique sportive et par la même, le maintien de la santé physique et morale des adhérents.

ART. 3 : Siège social

Le siège social est fixé au clubhouse du golf de Nantes Ile d'Or, sur la commune du Cellier, en Loire Atlantique, avec pour adresse postale : BP 10 49270 La Varenne.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, la ratification par l'assemblée générale sera nécessaire.

ART. 4 : Composition

L'association se compose de:

- a) membres d'honneur (anciens membres ou personnes ayant rendu des services signalés à l'association).
- b) membres actifs ou adhérents.
- c) membres bienfaiteurs, (membres qui soutiennent financièrement l'association).

ART. 5 : Admission

Pour faire partie de l'association il faut :

Adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé en AG

Etre licencié de la Fédération Française de Golf comme membre senior ou vétéran.

Avoir un niveau de jeu suffisant, l'index maximum autorisé étant fixé en assemblée générale.

Etre membre abonné cotisant à l'année, d'un golf des Pays de la Loire, à la condition que ce golf, ait un délégué pour le représenter et pour organiser les compétitions. 21

ART. 6 : Radiation

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission,
- b) le décès,
- c) la non-représentation par un délégué du golf dont il est membre,
- d) la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave.

ART. 7 : Affiliation

L'association, quoique non affiliée à la Fédération Française de golf et à ses comités régionaux et départementaux, se conforme lors de l'organisation de ses compétitions, aux règlements sportifs en vigueur dans cette Fédération.

ART. 8 : Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- 1) des cotisations;
- 2) des subventions éventuelles;
- 3) de la vente de produits, de services ou de prestations fournis par l'association, à ses membres;
- 4) de la perception de droits de jeu lors des compétitions.

ART. 9 : Conseil d'administration

L'association est dirigée par un président et un conseil d'administration, formant un comité de 3 à 12 membres. Les membres sont élus pour 3 années, sont renouvelables par tiers, et rééligibles.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret:

Un président, un secrétaire, un trésorier, un ou plusieurs vice-présidents et si besoin est un trésorier adjoint et un secrétaire adjoint

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement du président ou de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ART. 10 : Réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du comité qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

ART. 11 : Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. Sont convoqués à cette assemblée générale : Le président, les membres du bureau, les membres d'honneur, un délégué par golf, désigné par les adhérents de chaque golf.

Quinze jours au moins avant la date fixée, ces membres sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée générale et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, à l'élection du tiers sortant (fixé lors des 2 premières années par tirages au sort), et si le cas se présente, au renouvellement partiel ou complet en cas de démission du président ou des membres du conseil d'administration, et ceci au scrutin secret.

Ne devront être traitées lors de l'assemblée générale que les questions transmises au secrétaire 8 jours avant l'A.G.

Droits de vote :

Membres d'honneur: 1 droit de vote;

Chaque golf dispose à travers son délégué de : 1 droit de vote;

De plus, chaque délégué dispose, à partir de 4 membres cotisants dans son golf, de droits de vote supplémentaires, en fonction du nombre de membres cotisants.

De 4 à 10 membres 1 droit de vote supplémentaire

De 11 à 20 membres 2 droits de vote supplémentaires

De 21 à 35 membres 3 droits de vote supplémentaires

De 36 à 50 membres 4 droits de vote supplémentaires

De 51 à xx membres 5 droits de vote supplémentaires.

ART. 12 : Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande d'une moitié de ces membres (délégués des golfs), le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Les conditions de convocation sont identiques à l'assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour est la modification des statuts ou la dissolution. Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

ART 13 : Règlement Intérieur

Un Règlement intérieur peut être établi par le conseil d'administration qui le fait alors approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ART. 14 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Le président

Michel RAULT

Le secrétaire



René DELRIEU

23



Règlement intérieur

Conformément à l'article 13 de nos statuts, le conseil d'administration a rédigé puis adopté à l'unanimité lors de sa réunion du 21 novembre 2007 le présent règlement intérieur

Article 1 : Précision sur la qualité de membres.

a) **Sont membres actifs**, les golfeurs remplissant les conditions statutaires, dont l'**index est au moins égal ou inférieur à 28,4** et les golfeurs adhérant sans interruption à notre association qui ont vu par l'usure du temps, leur index dépasser cette limite. Pour ces membres l'index pris en compte lors de l'élaboration des compétitions sera 28,4

Les membres actifs sont les seuls autorisés à disputer nos compétitions et à participer aux divers classements.

b) **Sont membres bienfaiteurs**, les personnes rendant des services notoires à notre association (dons, sponsoring) et de ce fait ne payent pas de cotisation. Font aussi partie de cette catégorie les adhérents qui payent leur cotisation sans remplir les conditions pour être membres actifs ou qui souhaitent tout simplement être des nôtres.

Les membres bienfaiteurs participent aux événements festifs et éventuellement sur invitation à certaines compétitions.

c) Les statuts définissent parfaitement **les membres d'honneur**.

Toutes ces catégories reçoivent en retour une chemisette logotée.

d) **Les Membres du Conseil d'Administration** élus en assemblée générale, les délégués élus ou cooptés au sein de leur golf, doivent être membres actifs bénévoles et en conséquence n'avoir aucun rapport d'intérêt ou professionnel, avec un des golfs des Pays de la Loire.

Article 2 : Inscription dans une équipe.

La licence FFG, quoique obligatoire accompagnée de son certificat médical, n'est pas le critère retenu pour indiquer l'appartenance à une équipe.

Celle-ci est définie par **l'adhésion et cotisation auprès du délégué du golf des Pays de la Loire où l'abonnement à l'année est en cours**. En cas d'abonnements multiples le choix de l'équipe (une seule) est libre.

Les délégués sont responsables de la conformité de leur recrutement. La confiance est de mise et accordée d'emblée à ces derniers. Toutefois en cas de fraudes ou manquements avérés, l'exclusion du délégué et des membres en cause, pourrait-être prononcée.

Article 3 : Forfaits non signalés.

Les golfeurs qui se sont inscrits pour disputer une de nos compétitions doivent impérativement signaler le plus tôt possible leur forfait. **Tout manquement à ce minimum de courtoisie sera sanctionné.** .../... 24

Le délégué organisateur signalera par courriel à tous ses collègues et aux membres du CA, la liste des forfaits non signalés. Charge aux délégués de refuser l'inscription des fautifs à la compétition suivante. **Les récidivistes notoires, pourront être exclus** de notre association en application de l'article 6 de nos statuts.

Article 4 : Comportement des membres lors des compétitions.

Le but principal de notre association étant la convivialité, celle-ci doit être prioritairement de mise. Chaque organisateur se doit de réserver le meilleur accueil à nos membres.

En contre partie ces derniers par leur attitude leur comportement et leur sportivité doivent créer une ambiance chaleureuse et amicale.

Article 5 : Remise des prix.

Les prix, en fin de compétition, ne seront remis qu'aux golfeurs présents, à deux exceptions près :

- les compétiteurs lauréats des rencontres sur les parcours 9 trous, non présents recevront leurs lots par l'intermédiaire d'un représentant de leur club.
- Les compétiteurs lauréats sur les parcours 18 trous, ayant commencé la compétition **avant 11h00**, non présents, recevront leurs lots par l'intermédiaire d'un représentant de leur club.

Dans ces deux cas **si aucun représentant du club n'est présent**, les lots seront remis dans l'ordre du classement, aux golfeurs présents.

Les prix non cumulables sont attribués dans l'ordre suivant :

1^{er} brut Homme, 1^{er} brut Dame, 1^{er} brut senior 2 (mixte), 1^{er} net senior 2 (mixte),
1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} nets des 3 séries (mixtes).*

Dans le but d'agrémenter le classement par équipe du jour, un lot sera remis à l'équipe classée première des rencontres en stableford.

Lors de la soirée de gala les prix individuels, non cumulables, dans l'ordre : brut, net seniors 2, nets des 3 séries et net dames sont remis aux lauréats ou à leurs représentants.

Article 6 : Droits de vote.

Lors des assemblées générales **ne seront autorisés à voter** pour les décisions concernant le fonctionnement interne, **que les délégués et les membres d'honneur**. Le vote s'effectuera en premier lieu à main levée. Si le résultat acquis par ce mode n'est pas franc et massif, il sera procédé à un vote tenant compte des droits de vote de chaque club, représentant mieux la réalité des effectifs. En cas d'égalité après cette procédure, la voix du président quoique non électeur sera prépondérante. Les décisions prises en AG pourront être après étude de faisabilité, entérinées par le conseil d'administration.

Article 7 : Qualification pour la rencontre Bretagne/Pays de la Loire.

Le Classement annuel et définitif du championnat Stableford en Est et en Ouest, déterminera pour cette rencontre, les clubs qualifiés pour la saison suivante.

Rédigé et approuvé le : 21 Novembre 2007

Modifié, complété et approuvé en AG le 08 décembre 2010

Le secrétaire
René Delrieu

Le président
Michel Rault

** Complément 2017*

PALMARES 2017

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL STABLEFORD

Brut

1 ^{er}	ARBRUN Pascal - Pornic
2 ^{ème}	LE GALLOU - Pornic
3 ^{ème}	DELABAUDINIÈRE Claude - Port Bourgenay
4 ^{ème}	GRIVEAU Patrick - Avrillé

Seniors 2 Net

1 ^{er}	BONNET Guy - Cholet
2 ^{ème}	CONTENT Michel - Guérande
3 ^{ème}	MARY Richard - Guérande
4 ^{ème}	FLEURY Didier - Guérande

Net Dame

1 ^{ère}	BIDEAU Brigitte - Savenay
2 ^{ème}	GROS Anne Marie - La Baule
3 ^{ème}	GUERIN Marie Christine - La Baule
4 ^{ème}	PITARD Marie Annick - La Baule

1ère Série Net

1 ^{er}	GOHON Yves - Guérande
2 ^{ème}	BERNARD Jacques - Sargé
3 ^{ème}	DAVIES David - Les Fontenelles
4 ^{ème}	LURON Bernard - St Jean de Monts

2^{ème} Série Net

1 ^{er}	BERTHON Gilles - Pornic
2 ^{ème}	BLANCHE Henri - Sargé
3 ^{ème}	GRUAU Bernard - Pornic
4 ^{ème}	DUPLETTY François - St Jean de Monts

3^{ème} Série Net

1 ^{er}	LOIZEAU Jean-Pierre - Nantes Vigneux
2 ^{ème}	MARY Richard - Guérande
3 ^{ème}	HOUDART Jacques - Port Bourgenay
4 ^{ème}	POUSSET Xavier - La Baule

CHAMPIONNAT GREENSOMES

CLASSEMENT PAR EQUIPE EN NET

TROPHEE J.P BARRAUD

1er Net	DANNION Josiane / PORCHET Philippe - Guérande
2ème Net	DA COSTA Jacques / MIGNON Fabrice - Baugé
3ème Net	WILL Jean-Luc / LEPAGE Patrice - Le Croisic
4 ^{ème} Net	SEVESTRE Guy / RABALLAND Jean Pierre - St Sébastien

CLASSEMENT PAR EQUIPE EN BRUT

1er Brut	IDEE Annick / RIHANI Habib - Port Bourgenay Sable d'Olonnes
2ème Brut	BONENFANT Dominique / DE LAUNAY Béatrice - Vigneux
3ème Brut	DAVID Alain / DAVID Colette - Nantes Erdre
4 ^{ème} Brut	ENAUT Pierre / DELABAUDINIÈRE Claude - Port Bourgenay

TROPHEE Michel RAULT

1er Brut mixte :	LE GALLOU Daniel - Pornic
2ème Brut mixte:	RIHANI Habib - Sables d'Olonnes
Critérium mixte:	CORTRAIS Marie - Laval

CHAMPIONNAT DE MATCH-PLAY PAR CLUB**Première Division – Trophée Roger MACE**Premier : **PORT BOURGENAY A**Deuxième : **SAUMUR A****Deuxième Division**Premier : **PORNIC B**Deuxième : **SARGE A****Troisième Division**Premier : **LES FONTENELLES B**Deuxième : **St SEBASTIEN A****CHAMPIONNAT PAR EQUIPE STABLEFORD****TROPHEE JEAN BENTZ****(Equipe Championne des S.G.P.D.L.L.)**Premier : **PORNIC**Second : **LA BAULE****TROPHEE ALBERT JULAUDE**Premier : **PORNIC**Second : **PORT BOURGENAY****POULE D'HONNEUR**Premier : **BAUGE**Second : **GUERANDE****POULE PROMOTION**Premier : **ANJOU**Second : **NANTES ERDRE****RENCONTRE BRETAGNE / PAYS DE LA LOIRE****Victoire de >>>****Bretagne 2273****Pays de la Loire 2179**

Dispositions générales

- Chaque club peut engager une ou deux équipes dans la compétition.
- Les 3 divisions sont composées de 16 clubs.
- Dans chaque division sont maintenues 2 zones (Est et Ouest) comprenant chacune 8 clubs
- Dans chaque zone les 8 clubs se rencontrent 2 par 2 en **8èmes de finales (match aller/retour) qualificatifs pour les ¼ de finale,**
- **Les ¼ de finales et les ½ finales se jouent également en matchs Aller et Retour.**
- **Les finales des 3 divisions se disputent sur une seule rencontre sur parcours neutre.**
- Les matchs se jouent sur 18 trous, voire **16 trous minimum si certains trous sont injouables**, sans interruption.
- En cas d'égalité à la fin du match, les joueurs continuent la partie jusqu'à la mort subite (donc pas d'égalité entre joueurs). Chaque camp gagnant apporte 1 point à son équipe.
- **Tout match interrompu pour motif d'intempéries ou autre sera rejoué dans sa totalité.**
- **Les VOITURETTES NE SONT PAS AUTORISEES pour disputer un match-play.**

Montées ou descentes de division :

Les gagnants des ¼ de finales en 2^{ème} et 3^{ème} division montent dans la division supérieure.

Les perdants des 1/8èmes de finales en 1^{ère} et 2^{ème} divisions jouent des matchs de barrages aller et retour, aux mêmes dates que les ¼ de finales. Les perdants de ces matchs de barrages descendent en division inférieure. Si l'équipe A descend dans la même division que l'équipe B il n'y a pas de rétrogradation ni de suppression de l'éq. B.

S'il y a présence des équipes A et B dans la même division du fait des montées ou des descentes, elles ne seront pas opposées dès les 8èmes de finales mais ensuite, en fonction des résultats, elles peuvent l'être aux tours suivants.

- Pour les clubs ayant 2 équipes, le délégué pourra faire jouer ses joueurs ou joueuses dans l'équipe de son choix (par exemple, si un joueur a fait partie de l'équipe jouant en 3^{ème} division il pourra être intégré la fois suivante dans l'équipe jouant en 1^{ère} division et inversement). **Toutefois un joueur ne peut être aligné dans les 2 équipes (A et B), pour un même tour de compétition (le match aller et le match retour sont des tours différents) si les dates des rencontres des équipes A et B se trouvent décalées.**

Le non respect de cette règle entraîne la disqualification de toute l'équipe

Composition des équipes

- Dans chaque division : 6 simples et 1 double en greensome (soit 8 joueurs).
- **Lorsque les effectifs disponibles pour jouer les MP sont insuffisants pour constituer les 2 équipes A et B, c'est l'équipe B qui est forfait pour le match à venir.**
- **Sur un même tour, l'index cumulé de l'équipe A doit être inférieur à celui de l'équipe B.**
- Le délégué de chaque club pourra faire jouer autant de joueurs ou joueuses qu'il le souhaite avec un index inférieur à 10 dans la mesure où le total d'index minimum est respecté.

Total minimum des index cumulés des 8 joueurs

- première division : égal ou supérieur à **95**
- deuxième division: égal ou supérieur à **110**
- troisième division : égal ou supérieur à **125**

Pour le calcul des index minimum cumulé ci-dessus, le double ne sera pris en compte que pour 40pts maximum pour la 1^{ère} div., **45pts** maximum pour la 2^{ème} div., et pour **50pts** maximum pour la 3^{ème} div. quels que soient les index des 2 joueurs qui le compose.

Lieux des rencontres.

- Pour la première phase (1/8ème, ¼ de finale et ½ finale) sur les terrains des golfs premiers nommés à l'aller, **sauf accord entre les délégués pour inversion ou anticipation** (*juste en informer le secrétaire*).
- Sur terrain neutre pour la finale.

Feuille de match.

- Sur la feuille de match, la composition du double est libre, les joueurs des simples devront être **inscrits dans l'ordre croissant des index** (Index précis et figés à la décimale à la date de début des compétitions : **le 13 mars 2018**).
- La feuille de match doit être transmise au capitaine adverse, correctement remplie, au plus tard 15 minutes avant le premier départ.
- Si 1 ou 2 équipiers sont déclarés forfaits, **le double est obligatoirement constitué**. Les 5 ou 4 joueurs restants occuperont les camps 1 à 5 ou à 4. Le camp adverse marque 1 point pour les 6 ou 5^{èmes} camp (forfaits). Le nom et l'index des 1 ou 2 joueurs absents seront renseignés sur la feuille de match, pour justification du total des index.
- **Si plus de 2 joueurs sont manquants** l'équipe est déclarée « forfait » par 7 à 0.
- Si exceptionnellement **1 joueur est forfait dans chaque équipe**, le nombre de camps pour chaque équipe est égal à 6 et dans ce cas il y a possibilité de match nul (3 à 3) : le vainqueur du match sera déterminé par un play-off en mort subite, disputé par un joueur choisi dans chaque équipe par le capitaine. Le score à déclarer lors de la saisie informatique sera alors de 4 à 3 pour l'équipe ayant gagné le play-off.
- Dans une équipe le nombre de Dames n'est pas limité.
- Chaque camp gagnant marque 1 point. L'équipe gagnante du match est celle qui a le plus grand nombre de points.
- L'équipe **qualifiée pour le tour suivant est celle qui a marqué le plus grand nombre de points lors des matchs Aller et Retour** (cas possibles lors des 1/8^{ème}, ¼ et ½ finales si chaque club remporte un match).
- **En cas d'égalité entre les deux équipes** (exemple : *même score 4/3 ou 5/2* pour chaque équipe lors des matchs de qualification) **un play-off en mort subite sera organisé après le second match entre deux joueurs choisis par le capitaine de chaque équipe.** La feuille de match, du match aller, devra être présente lors du match retour pour s'assurer s'il est nécessaire, ou pas, d'organiser un départage par play-off. Le score à déclarer lors de la saisie informatique sera alors majoré d'un point pour l'équipe ayant gagné le play-off lors de ce match retour (le score devient 5/3, 4/4 ou 6/2)

Organisation des rencontres selon le calendrier des match-plays.

- Les matchs se jouent *en principe (sauf accord entre les deux capitaines)* à **10H** sur 18 trous, ou 16 au minimum (cas d'un terrain en mauvais état sur un ou plusieurs trous et en accord avec le capitaine visiteur), sans interruption suivant la formule match-play (la partie s'arrête lorsque le résultat est acquis).
- Les départs se font des boules jaunes pour les Messieurs et des boules rouges pour les Dames, départs en shot-gun ou échelonnés, le double dans ce cas, en dernier.
- Pour le double (qui se joue en greensome) les camps peuvent être mixtes.
- Le délégué du club recevant, ou son suppléant, est responsable de l'organisation et du bon déroulement de la compétition. **Il doit, entre autre, mettre à la disposition des joueurs le règlement.**
- Les capitaines d'équipes sont responsables de la véracité des index et de la qualité de membre des équipiers inscrits sur la feuille de match. Tous manquements à ces 2 critères pourraient entraîner des exclusions conformément à l'article 6 alinéa (d) des statuts de notre association.

Les résultats seront saisis par le capitaine **qui reçoit**, sur le lien :

<https://www.sgpddl.fr/matchsplay/index.php?user=delegueSGPDDL>

Les **délégués** conserveront par-devers eux les feuilles de match dûment signées par les 2 capitaines, à des fins de justifications, en cas de litiges.

Le **secrétaire** gèrera un tableau des clubs qualifiés après chaque tour, il choisira le parcours neutre pour la finale et tranchera tout litige qui lui sera soumis.

Récompenses : Les trophées sont remis lors de la soirée de gala .

- **Première division :**
 - o 1^{er} > Trophée Roger MACE
- **Deuxième division :**
 - o 1^{er} > Trophée 2^{ème} Division
- **Troisième division :**
 - o 1^{er} > Trophée 3^{ème} Division

Dans les 3 divisions les trophées sont remis en jeu tous les ans

MATCH-PLAY 2018 1ère division (index cumulé mini 95 et double maxi 40)

1/8ème de finale				1/4 de finale			
Zone Est	Aller	20-mars	AVRILLE A	SABLE A			
	retour	22-mars	SABLE A	AVRILLE A			A R
	Aller	20-mars	LAVAL B	SARGE A			
	retour	22-mars	SARGE A	LAVAL B			
				<i>Barrage descente</i>			
				A	26-mars		
				R	28-mars		
Zone Est	Aller	20-mars	LAVAL A	SAUMUR A			
	retour	22-mars	SAUMUR A	LAVAL A			
	Aller	20-mars	BAUGE A	ANGERS A			
	retour	22-mars	ANGERS A	BAUGE A			
				<i>Barrage descente</i>			
				A	26-mars		
				R	28-mars		
Zone Ouest	Aller	20-mars	LA DOMANGERE A	PORT BOURGENAY A			
	retour	22-mars	PORT BOURGENAY A	LA DOMANGERE A			
	Aller	20-mars	PORNIC B	St JEAN de MONTS A			
	retour	22-mars	St JEAN de MONTS A	PORNIC B			
				<i>Barrage descente</i>			
				A	26-mars		

Zone Ouest	Aller	20-mars	PORNIC A	St JEAN de MONTS B					R	28-mars			
	retour	22-mars	St JEAN de MONTS B	PORNIC A									
	Aller	20-mars	NANTES VIGNEUX A	GUERANDE A					Aller	26-mars			
	retour	22-mars	GUERANDE A	NANTES VIGNEUX A					retour	28-mars			

Barrage descente

A	26-mars			
R	28-mars			

MATCH-PLAY 2018 2ème division (index cumulé mini 110 et double maxi 45)

1/8ème de finale

1/4 de finale

Zone Est	Aller	20-mars	ANGERS B	LE MANS A				
	retour	22-mars	LE MANS A	ANGERS B				
	Aller	20-mars	ILE d'OR A	NANTES ERDRE A				
	retour	22-mars	NANTES ERDRE A	ILE d'OR A				

					A R
Aller	26-mars				
retour	28-mars				

Barrage descente

A	26-mars			
R	28-mars			

Zone Est	Aller	20-mars	CHOLET A	St SEBASTIEN A				
	retour	22-mars	ST SEBASTIEN A	CHOLET A				
	Aller	20-mars	ANJOU A	ALENCON A				
	retour	22-mars	ALENCON A	ANJOU A				

Aller	26-mars			
retour	28-mars			

Barrage descente

A	26-mars			
R	28-mars			

Zone Ouest	Aller	20-mars	LA BAULE A	NANTES VIGNEUX B				
	retour	22-mars	NANTES VIGNEUX B	LA BAULE A				
	Aller	20-mars	NANTES ERDRE B	SAVENAY A				
	retour	22-mars	SAVENAY A	NANTES ERDRE B				

Aller	26-mars			
retour	28-mars			

Barrage descente

A	26-mars			
R	28-mars			

Zone Ouest	Aller	20-mars	LES SABLES d'OLONNE A	SAVENAY B				
	retour	22-mars	SAVENAY B	LES SABLES d'OLONNE A				
	Aller	20-mars	LES FONTENELLES A	CARQUEFOU A				
	retour	22-mars	CARQUEFOU A	LES FONTENELLES A				

Aller	26-mars			
retour	28-mars			

Barrage descente

A	26-mars			
R	28-mars			

MATCH-PLAY 2018 3ème division (index cumulé mini 125 et double maxi 50)

1/8ème de finale

1/4 de finale

Zone Est	Aller	20-mars	BAUGE B	SARGE B					
	retour	22-mars	SARGE B	BAUGE B					
	Aller	20-mars	LE MANS B	SAUMUR B					
	retour	22-mars	SAUMUR B	LE MANS B					
Zone Est	Aller	20-mars	ILE d'OR B	S ^t SEBASTIEN B					
	retour	22-mars	S ^t SEBASTIEN B	ILE d'OR B					
	Aller	20-mars	CHOLET B	AVRILLE B					
	retour	22-mars	AVRILLE B	CHOLET B					
Zone Ouest	Aller	20-mars	LA BAULE B	LES FONTENELLES B					
	retour	22-mars	LES FONTENELLES B	LA BAULE B					
	Aller	20-mars	LE CROISIC A	LES SABLES d'OLONNE B					
	retour	22-mars	LES SABLES d'OLONNE B	LE CROISIC A					
Zone Ouest	Aller	20-mars	LA DOMANGERE B	PORT BOURGENAY B					
	retour	22-mars	PORT BOURGENAY B	LA DOMANGERE B					
	Aller	20-mars	LA BRETESCHE A	GUERANDE B					
	retour	22-mars	GUERANDE B	LA BRETESCHE A					

		A		R	
Aller	26-mars				
retour	28-mars				

Aller	26-mars				
retour	28-mars				

Aller	26-mars				
retour	28-mars				

Aller	26-mars				
retour	28-mars				



CHAMPIONNAT de MATCH PLAY par CLUB 2018

Feuille de match

Date: _ / _ / 2018

Sur le Golf de: _____

DIVISION: _____

ZONE: _____

ÉQUIPE: _____

ÉQUIPE: _____

6 SIMPLES

**Inscrire les joueurs
dans l'ordre croissant
des index**

Pas de parties avec des résultats à égalité >>> Enchaenez les trous en play-off jusqu'à la victoire

index	JOUEURS	points	SCORE	points	JOUEURS	index
	1					1
	2					2
	3					3
	4					4
	5					5
	6					6

1 DOUBLE GREENSOME

choix des index libre (* limite voir ci-dessous)

*	7					7	*
*							*

<<< Total des index

Total des
< points >

Total des index >>>

Total index ≥ 95 1ère div (*40)

≥ 110 2ème div (*45)

≥ 125 3ème div (*50)

VAINQUEUR: _____ parpts à.....pt(s)

signature capitaine:

signature capitaine:

Attention pas de match nul! (si 2 équipes incomplètes 1 forfait, si match nul : play-off en mort subite à 1 joueur par équipe)

Si 1 ou 2 joueurs forfaits, les parties 6 ou 6 & 5 ne sont pas disputées. Plus de 2 joueurs forfaits = match perdu par forfait (score 7 à 0)

* Le double ne sera pris en compte que pour
40pts maximum en 1^{ère} div, 45pts en 2^{ème} div. et 50pts en 3^{ème} div. quels que soient les index des 2 joueurs **33**

CHAMPIONNAT DE DOUBLES (greensomes en stableford)

Règlement 2018

- **18 épreuves** réparties sur 4 journées (voir calendrier 2018).
Les parcours 9 trous lors du 2^{ème} tour organisent 2 journées avec **classement et attribution de points sur chacune de ces 2 journées.**
Une équipe ne pourra pas jouer 2 fois sur les parcours 9 trous.
- **Chaque équipe** est libre de choisir lors d'une journée, un parcours parmi les 5 ou 4 proposés. Le choix le plus conseillé étant de respecter sa zone géographique (les délégués envoient une invitation à tous les golfs). *Les délégués organisateurs peuvent fixer le nombre maximum de participants possibles.*
- Comme pour les autres compétitions des SGPDLL, pour participer aux greensomes il faut être licencié senior à la FFG et à jour de sa cotisation à l'Association SGPDLL.
Les camps pourront être mixtes (départs Jaunes pour les Messieurs et Rouges pour les Dames).
Les joueurs ou joueuses formant un camp peuvent appartenir à 2 clubs différents dans la mesure où ces clubs sont membres de notre association.
- **Voiturettes** : **Les voiturettes sont autorisées pour les rencontres en greensome, mais si elles sont disponibles en quantité limitée, elles seront réservées en priorité aux détenteurs de certificats médicaux permanents puis aux détenteurs de certificats médicaux occasionnels.** **Attention,** seul le matériel du partenaire pourra être transporté sur la voiturette si ce partenaire n'a pas de certificat médical.
- **Pour chaque compétition,** seront établis : **un classement brut et un classement net.**
Pour la remise des prix : le brut prime le net.
- Les rencontres des 3 tours, organisés sur 4 journées de qualification, ayant lieu sur des parcours différents, des points seront attribués selon la place : **20 pts au camp classé 1^{er}** puis 18 pts au deuxième, puis ensuite 17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2 et 1 point à chaque camp à compter de la 19^{ème} place, pour sa participation.
- **Une journée dite finale** aura lieu avec environ 60 équipes, en fonction des égalités éventuelles. Seront qualifiées les équipes constituées des mêmes joueurs ayant disputé au moins 2 rencontres et classées parmi les 20 meilleures en brut et les 40 meilleures en net (les 20 équipes qualifiées en brut ne seront pas considérées pour le choix des 40 équipes en net mais elles concourront également pour le net).

- **Classement qualificatif pour jouer cette finale** : ne seront prises en compte que les 2 meilleures performances réalisées (points attribués selon la place) par **chaque équipe composées des mêmes joueurs** lors des 2 ou 3 tours joués.
- **Classement final brut et net**: il se fera par **addition** des points des **2 meilleurs résultats**, sur les 3 tours de la compétition, **auxquels s'ajouteront les points de la finale**. Afin d'encourager les équipes à participer à la finale les points attribués en finale sont augmentés : **40 pts au camp classé 1^{er}** puis 38 pts au deuxième, puis ensuite 37-36-35jusqu'à 3-2 puis 1 point à chaque camp à compter de la 39^{ème} place

En cas d'égalité, le départage se fera par le classement lors de la journée finale.

Pour gérer rapidement tout litige lors, ou à la fin de la rencontre, le présent règlement et la dotation seront affichés près de la liste des départs.

- **Résultats à envoyer par mail à** : Michel Sevin sevmic@wanadoo.fr suivant la même méthode que pour un stableford (envoi de l'exportation de la compétition sous la forme d'un fichier RMS: *nom de la compétition.tur*. Voir la notice d'exportation dans la plaquette)

DOTATION GREENSOME 2018 (pour chaque journée)

1^{ers} Brut	2x12 balles DX2 soft + 4 bouteilles de vin
2^{èmes} Brut	2x 6 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
1^{ers} Net	2x12 balles DX2 soft + 4 bouteilles de vin
2^{èmes} Net	2x 6 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
3^{èmes} Net	2x 3 balles DX2 soft + 2 écharpes polaires brodées
4^{èmes} Net	2x 3 balles DX2 soft + 2 relève pitch rétractables

TIRAGE AU SORT

2x6 balles DX2 soft
2 sacs à chaussures
2 draps de bain
2 porte-cartes de score
2 bonnets à revers brodés
2 serviettes de golf
2 casquettes avec marque balle
2 ceintures extensibles
2 visières

N.B. : Si les 2^{èmes} Brut sont aussi 1^{ers} Net ils recevront la meilleure dotation à savoir celle des 1^{ers} Net.

La dotation des 2^{èmes} Brut sera alors attribuée aux 3^{èmes} Brut

Si le nombre d'équipes est inférieur à 20, il n'y aura pas de lots au tirage au sort.

Récapitulation :

12 bouteilles de vin (1 carton de 12)
32 boîtes de 3 balles DX2 soft (8 boîtes de 12)
2 casquettes avec marqueur
2 écharpes polaires brodées
2 serviettes de golf
2 sacs à chaussures
2 visières
2 bonnets à revers brodés
2 draps de bain
2 portes carte de score
2 ceintures extensibles
2 relève pitch



CHAMPIONNATS par EQUIPES et INDIVIDUELS En Stableford - Règlement 2018

- les 27 clubs sont répartis en 3 zones géographiques :
Zone EST et zone OUEST Nord et zone OUEST Sud.

Chacune des Zones est composée de 9 clubs, voir la composition des groupes sur le calendrier version 3 du 7 janvier 2018

Le Championnat par équipe comportera 9 tours avec 6 compétitions par tour, soit 2 dans chaque zone, de ce fait chaque club jouera 2 fois à domicile et 7 fois à l'extérieur.

- Dans les 3 zones, la composition des rencontres est établie à l'aide de grilles de répartition des 9 clubs de façon à ce que tous les clubs dans chaque zone, se rencontrent au moins une fois lors des 9 tours de compétition. Un calendrier précis est établi, il impose alors une limitation des modifications des dates.

Lors de chaque rencontre :

- Des classements individuels (Brut : général, Net : senior2 et pour les 3 séries, Messieurs et Dames confondus) seront établis et ces classements donneront lieu à une remise de prix : au 1^{er} brut Messieurs, au 1^{er} brut Dames et au 1^{er} brut senior2, et en net : au 1^{er} net senior2 (Mixte : Messieurs ou Dames), et aux 3 premiers des 3 séries mixtes. **Séries : 1^{ère} de 0 à 14,4 <> 2^{ème} de 14,5 à 19,4 <> 3^{ème} de 19,5 à 28,4**

NB : si un joueur récompensé est absent lors de la remise des prix, son lot sera remis au joueur classé suivant, sauf s'il avait un départ avant ou au plus tard à 11h00 dans ce cas son lot est remis au délégué ou un membre de son club présent.

- Lorsqu'un joueur inscrit à titre individuel, dit « hors zone », fait une performance il doit être récompensé comme tout autre participant.

- Pour agrémenter toutes les rencontres il sera procédé à un affichage des résultats individuels, et un calcul du classement par équipe du jour devra être effectué en prenant pour chacune d'elle l'addition des points stableford (1 brut* et 4 nets).

** En cas d'égalité en brut entre 2 joueurs d'une même équipe, le meilleur brut de l'équipe à prendre en compte est déterminé par le classement « RMS » de la compétition.*

- Lors de chaque rencontre en stableford, l'équipe classée 1^{ère} recevra un lot. En cas d'égalité entre deux équipes le départage du jour se fera en comparant la 5^{ème} carte en net, puis la 6^{ème} puis les suivantes jusqu'au départage.

- **Classements cumulés par équipe et individuels sur les 9 tours.**

En 2018 le classement général des 27 clubs, est restauré

et un classement par zone sera également établi (afin de déterminer les clubs qualifiés pour les trophées Inter-zones ainsi que pour la participation à la rencontre contre les seniors de Bretagne, voir infra)

Le classement cumulé de chaque Zone est établi par l'addition des points stableford (1 brut * & 4 nets) **prenant en compte les résultats réalisés lors des 9 tours prévus au calendrier.**

En fin de saison, les équipes premières de chaque zone seront récompensées lors de la soirée de gala et l'équipe classée 1^{ère} du classement général sera déclarée championne et recevra le trophée Jean BENTZ lors de la soirée de gala.

Si des clubs sont ex-æquo lors des classements par zone ou au classement général, ils seront départagés selon les critères suivants :

- *Meilleure performance (cumul journalier des points de l'équipe) réalisée lors des 9 tours puis seconde performance, etc... jusqu'au départage.*

- **Qualification pour la Rencontre Bretagne/Pays de la Loire de la saison suivante** : seront qualifiées les 5 premières équipes de chaque zone et la meilleure 6^{ème} parmi les 3 zones.

- **Trophées Inter-zones (ex Est-Ouest)** Pour que les équipes de la zone Est et des zones Ouest se rencontrent des trophées sont organisés en fin de saison, **sur 3 terrains neutres** définis après connaissance des clubs qualifiés.

Le trophée Julaude verra se rencontrer les équipes classées premières de chaque zone.

Le trophée Honneur opposera les équipes classées 2èmes et 3èmes de chaque zone.

Le trophée Promotion opposera les équipes classées 4èmes et 5èmes de chaque zone.

- **Les classements généraux individuels** (brut mixte, net senior2, net des 3 séries & net dames) seront établis par l'addition des points stableford des **8 meilleurs scores réalisés** lors des 9 tours, voire plus si inscription individuelle sur des dates décalées. Les résultats obtenus lors des trophées Inter-zones et de la journée finale ne seront pas pris en compte.

- **Voiturettes** : Les voiturettes sont autorisées pour les rencontres en stableford, mais si elles sont disponibles en quantité limitée, elles seront réservées en priorité aux détenteurs de certificats médicaux permanents puis aux détenteurs de certificats médicaux occasionnels.

- **Inscription des participants** :
 - Par les délégués de chaque club (Les délégués des clubs organisateurs envoient une invitation aux 3 ou 4 délégués des clubs invités tel que prévus dans le calendrier général)
 - Les listes informatisées indiqueront impérativement les numéros des licences afin de faciliter la tâche des organisateurs notamment en cas d'homonymies.
 - Par le joueur eux-mêmes pour les inscriptions individuelles aux rencontres autres que celles de son équipe.

En fonction du nombre d'inscrits, le délégué du club organisateur de la rencontre sera seul juge d'accepter ou de refuser les inscriptions à titre individuel de membres des golfs non prévus dans le calendrier pour cette compétition.

- Le délégué organisateur s'assurera du bon déroulement de la compétition, il sera responsable du respect des règles, de la conformité et de l'envoi des résultats, ainsi que de l'arbitrage.

- Pour gérer rapidement tout litige lors, ou à la fin de la rencontre, le présent règlement et la dotation seront affichés près de la liste des départs.

- Les résultats de toutes les rencontres seront envoyés le soir même par mail à Michel Sevin sevmic@wanadoo.fr , selon la procédure déjà en vigueur depuis 2012, (exportation du fichier RMS : rappel de la procédure sur le site sgpdll.fr).

Le secrétaire SGPDLL

DOTATION STABLEFORD 2018 (pour chaque journée)

1^{er} Brut Hommes		3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
1^{er} Brut Dames		3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
1^{er} Brut Seniors 2 mixte		3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
1^{er} Net Seniors 2 mixte		3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
1^{ere} série	1^{ier}	3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
	2^{ème}	2x3 balles DX2 soft + 1 porte carte de score
	3^{ème}	1x3 balles DX2 soft + 1 relève pitch rétractable
2^{ème} série	1^{ier}	3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
	2^{ème}	2x3 balles DX2 soft + 1 porte carte de score
	3^{ème}	1x3 balles DX2 soft + 1 relève pitch rétractable
3^{ème} série	1^{ier}	3x3 balles DX2 soft + 2 bouteilles de vin
	2^{ème}	2x3 balles DX2 soft + 1 porte carte de score
	3^{ème}	1x3 balles DX2 soft + 1 relève pitch rétractable
1^{er} par équipe (club)		1 coffret de 3 bouteilles de vin
Tirage au sort		1 bouteille de vin
		1 drap de bain
		1 sac de voyage
		2 casquettes avec marque balle
		1 serviette de golf
		1 visière
		1 sac à chaussures
		1 ceinture extensible
		2 boîte de balles DX2.

Récapitulation :

- 1x12 + 3 bouteilles de vin (Légende d'automne)
- 1 coffret de 3 bouteilles
- 32 boîtes de 3 balles DX2 soft (8 boîtes de 12)
- 1 drap de bain
- 2 casquettes avec marqueur
- 1 sac à chaussures
- 1 visière
- 1 serviette de golf
- 3 portes carte de score
- 3 relève pitch
- 1 ceinture extensible
- 1 sac de voyage



TROPHEE du PRESIDENT Michel RAULT REGLEMENT DE L'EPREUVE en 2018

1: FORMULE

Trophée du Président: se joue en **stroke-play** sur **36 trous**.

Critérium Seniors : se joue en **stableford** sur **36 trous** (le même jour et sur le même parcours)

Mardi 15 mai : premier tour sur le golf d'AVRILLE.

Mardi 29 mai : deuxième tour sur le golf de St JEAN de MONTS.

Les joueurs ou joueuses pourront ne jouer qu'une seule journée mais le classement pour l'attribution du trophée Michel RAULT se fera par l'addition des scores des 2 journées. De même pour la coupe récompensant le ou la vainqueur du Critérium.

2 : SERIES du Trophée et du Critérium

Trophée du Président :

Messieurs : Une série, **index inférieur ou égale à 14,4**, repères **blancs**.

Dames : Une série, **index inférieur ou égale à 14,4**, repères **bleus**.

Critérium Seniors :

Une série unique : **index de 14,5 à 28,4** -> repères **jaunes** pour les messieurs
et repères **rouges** pour les dames.

3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Etre membre de l'Association des Seniors Golfeurs des Pays de la Loire

4 : INSCRIPTIONS

Auprès des délégués de chaque Club qui transmettront les listes aux clubs organisateurs.

Ces inscriptions devront parvenir 4 jours avant la compétition soit :

Le 11 MAI pour AVRILLE et le 25 MAI pour St JEAN de MONTS

5 : DROIT D'ENGAGEMENT

Tarifs des greenfee : identiques aux rencontres en stableford.

5 Euros de droit de jeu en espèce pour l'Association pour chaque journée.

6 : DEPARTS

La consultation des départs pourra se faire sur le site de l'Association : **www.sgpdll.fr**

Le 1^{er} tour se jouera en fonction des desideratas et de l'éloignement géographique.

Le 2^{ème} tour **se jouera en confrontation directe pour les 3 premiers du 1^{er} tour** (ou les 3 mieux classés présents au 2^{ème} tour), **en brut pour le trophée et en net pour le critérium**. Pour les autres joueurs il sera tenu compte de l'éloignement et des covoiturages pour organiser leurs départs.

7 : PRIX

Trophée du Président :

Un **classement en brut mixte** (à l'issue de chaque journée).

>>> 3 prix bruts **mixtes**.

Le Trophée Michel RAULT sera remis lors de la soirée de Gala au joueur ou à la joueuse ayant le **meilleur cumul en BRUT sur les 2 tours**

Critérium :

Hommes : 1 prix brut et 3 nets non cumulables (remis à l'issue de chaque journée).

Dames : 1 prix brut et 2 nets non cumulables (remis à l'issue de chaque journée).

Une coupe sera remise lors de la soirée de gala au **meilleur cumul en net sur les 2 tours**.

8 : DEPARTAGE

Le départage des joueurs à **égalité après addition des scores des deux jours** est modifié et c'est **le meilleur score, en brut** pour le trophée et **en net** pour le critérium, qui sera pris en compte qu'il ait été réalisé sur le 1^{er} ou le 2^{ème} tour. Les vainqueurs du trophée et du critérium recevront une coupe lors de la soirée de gala.

9 : REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats de chaque journée et la remise des prix auront lieu une demi- heure après l'arrivée du dernier groupe, au club house. **Les prix attribués chaque jour ne seront remis qu'à leur bénéficiaire** en cas d'absence lors de la remise des prix, ils seront attribués au joueur classé juste après.

Le Trophée Michel RAULT remis lors de la soirée de gala sera remis en jeu tous les ans.

10 : RESPONSABLES DE L'EPREUVE

Le Président de l'Association,

Les Délégués des Golfs recevant la compétition

Les responsables de l'épreuve, auront toute autorité pour faire respecter les procédures en vigueur concernant les règles de la FFGolf.

Les responsables se réservent le droit de modifier le présent règlement et de prendre toute décision utile en fonction des circonstances.

Pour gérer rapidement tout litige lors, ou à la fin de la rencontre, le présent règlement et la dotation seront affichés près de la liste des départs.

11 : VOITURETTES

Pour cette compétition, l'utilisation de voiturettes par les joueurs n'est pas autorisée.

12 : JEU LENT

La procédure de jeu lent édictée par le comité des Règles de la FF Golf s'applique.

Le Président d'Honneur

Michel RAULT

DOTATION 2018 Trophée MICHEL RAULT (pour chaque journée)

Mixte :

1^{er} Brut : 1 coffret de 6 bouteilles + 1 drap de bain

2^{ème} Brut : 1 coffret de 3 bouteilles + 1 drap de bain

3^{ème} Brut : 1 coffret de 2 bouteilles + 1 casquette / marqueur

DOTATION 2018 CRITERIUM (pour chaque journée)

Hommes :

1^{ère} Brut : 1 coffret de 6 bouteilles + 1 drap de bain

1^{er} Net : 1 coffret de 6 bouteilles + 1 drap de bain

2^{ème} Net : 1 coffret de 3 bouteilles + 1 ceinture extensible

3^{ème} Net : 1 coffret de 2 bouteilles + 1 casquette / marqueur

Dames :

1^{ère} Brut : 1 coffret de 6 bouteilles + 1 drap de bain

1^{er} Net : 1 coffret de 6 bouteilles + 1 ceinture extensible

2^{ème} Net : 1 coffret de 3 bouteilles + 1 visière

Total dotation :

5 coffrets de 6 bouteilles

3 coffrets de 3 bouteilles

2 coffrets de 2 bouteilles

5 draps de bain

2 casquettes/marqueur

2 ceintures extensibles

1 visière

Aide mémoire pour l'ORGANISATION d'une COMPÉTITION

- S'assurer de la volonté du club, de son Directeur ou Président de recevoir une compétition de l'Association.
- S'assurer de la **disponibilité du terrain** aux dates prévues au calendrier (qualité du terrain, carottage, etc.)
- S'assurer du **montant des green-fees** (sur la base arrêtée par le bureau de l'Association chaque année) dans lequel sont inclus : l'édition des cartes de score, leur saisie et la sortie des résultats.
- S'assurer de la **disponibilité du restaurant** et du **tarif du repas** golfeur.
- Si le pot de l'amitié, pris à l'issue de la remise des prix, n'est pas offert par le club ou par un sponsor, s'assurer de son montant maximum (de la charcuterie et un verre de vin est toujours apprécié des golfeurs) L'allocation « pot de l'amitié » est calculée sur la base maxi de 2 € x nombre de participants à la compétition. **Prévoir pour environ 50% des personnes inscrites.** Avoir toujours en tête que le prix du pot est pris sur les droits de jeu perçus par l'Association et que le minimum payé sera un plus pour notre budget de dotation pour les rencontres et la soirée de gala.
- S'assurer de l'emplacement prévu pour la **remise des prix** et du matériel nécessaire (tables, micro, etc.).
- Réserver les départs de 8h à 14h00 en général).
- Informer les délégués des équipes concernées par la rencontre, selon le **timing optimisé** suivant :
 - ⇒ **Envoi d'une invitation 7 jours avant la compétition** (par mail)
 - ⇒ Collationner les inscriptions et **organiser les départs** à J-2 en tenant compte de l'éloignement des clubs, du covoiturage, des **désiratas** éventuels de chacun **s'ils sont compatibles** avec l'organisation.
 - ⇒ 48 heures avant la compétition, envoi des heures de départs sur le site de la FFGolf et aux Délégués des **clubs** participants. Pour notre site SGPDLL, le Webmaster a créé un lien direct avec la FFGolf.
- S'assurer de la préparation du terrain, de l'emplacement des boules de départ (au plus près des repères jaunes et rouges) et de la position des drapeaux.
- **S'assurer de la présence d'un starter qui lira aux compétiteurs les consignes contre le jeu lent.**
- **Mettre en place, si possible, un commissaire de parcours, en voiturette, pour favoriser le bon déroulement des parties.**
- Mettre en place un recording pour enregistrer la fin de partie et s'assurer que le temps de jeu a été respecté.
- S'assurer de l'impression des cartes de score (faire figurer : **on place la balle sur le fairway**) et de leur enregistrement après la compétition, ainsi que l'envoi des résultats **RMS** de la compétition au responsable informatique de notre Association pour l'établissement de nos propres classements.
- **Faire payer les droits de jeu en espèces** et les collecter (1).
- Faire le nécessaire pour que chaque participant reçoive une balle logotée (fournie par l'Association) soit du stater au départ ou lorsqu'il remet sa carte de score.
- **Pour gérer rapidement tout litige lors, ou à la fin de la rencontre, le présent règlement et la dotation seront affichés près de la liste des départs.**
- Prévoir l'affichage des résultats au fur et à mesure de l'arrivée des joueurs.
- Prévoir l'organisation éventuelle de concours de putting en attendant la remise des prix.
- Organiser et réaliser la remise des prix.
- Remplir la feuille du Compte Rendu de match et l'expédier au plus tôt par mail au Président et au trésorier.
- Envoyer au trésorier le reliquat des droits de jeu avec facture du pot et justificatifs des gestes éventuels.

(1) Les droits de jeu vont à l'Association qui fournit les lots, fait remettre une balle à chaque participant et règle le pot de l'amitié, s'il n'est pas pris en charge par le club.

EXPORTATION d'une COMPÉTITION

Pour exporter une compétition :

- 1- Aller dans la liste des compétitions
- 2- Cliquer sur le nom de la compétition du jour à exporter
- 3- En bas à droite de la liste des compétitions se trouve un bouton EXPORTER
(Assurez-vous d'avoir bien sélectionné la compétition en question).
Cliquer sur « exporter » et choisissez le support ou dossier dans lequel vous voulez enregistrer votre fichier compétition (le disque dur de l'ordinateur ou une clé USB).
Nommer le fichier avant de l'enregistrer **car il est NECESSAIRE que dans le nom de cette compétition figure LE NOM DU CLUB** exemple « SGPDLL ANGERS 16 04 15 », afin d'éviter qu'une compétition en écrase une autre du même jour.
- 4- Cliquez sur "Enregistrer". Un fichier **turnière** portant le nom de votre compétition et l'extension **.tur** sera déposé sur le support choisit (dans l'exemple il y aura un fichier « SGPDLL ANGERS 16 04 15.tur »)
- 5- Vérifier que le fichier contient des informations : il doit contenir entre 120 et 350ko.
- 6- Ensuite envoyer ce fichier en pièce jointe à
Michel Sevin sevmic@wanadoo.fr

« Le jeu lent, tous les seniors s'en plaignent... mais agissons nous selon les conseils ci-dessous ??? »

Conseils aux joueurs afin de COMBATTRE LE JEU LENT

Sur les départs :

- Au trou 1, **arrivez 10 minutes avant l'heure de votre départ.**
- Ayez vos **tees, relève pitch et balle marquée prête.** Une balle dans votre poche pour jouer une balle provisoire, quand et si nécessaire.
- Sur les autres départs, le **joueur qui a l'honneur joue avant de noter le score** du trou précédent.
- Dès que le dernier joueur a joué, **quittez rapidement l'aire de jeu.**

Partout sur le parcours :

- **Si une balle risque d'être perdue ou hors limite, jouez une balle provisoire.**
- **Regardez non seulement votre balle, mais aussi celles des autres** joueurs de votre partie et mémorisez bien les zones de retombée à l'aide de repères fixes (arbres, etc.)
- **Limitez votre temps de recherche, et ne dépassez jamais les 5 minutes** autorisées.
- **En compétition**, contrairement à ce que peut être le cas en partie libre, le parcours est saturé et **il ne sert à rien de laisser passer une partie**, cela augmente le retard pour tout le monde .La seule solution est que vous rattrapiez votre retard dans les 2 ou 3 trous suivants.
- **Allez directement à votre balle et aidez à la recherche** des balles perdues **seulement après avoir tapé la vôtre.**
- Pendant que vous arrivez à votre balle, ou pendant que les autres joueurs jouent, réfléchissez à votre stratégie et tenez vous prêt à jouer rapidement à votre tour.

Sur le green :

- **Placez votre chariot ou votre sac entre le green et le départ suivant**, et dégagez rapidement après le dernier putt.
- **Etudiez votre ligne de putt** pendant que les autres jouent.
- A la fin du trou, **quittez le green rapidement et marquez vos scores au départ du trou suivant.**

UNE MINUTE GAGNEE PAR TROU => 18 MINUTES PLUS TOT A L'ARRIVEE

ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DES PDLL

Compte rendu d'une journée de compétition

GOLF de :

DATE :

Clubs engagés :

Nom du Délégué :

Nombre d'inscrits à la compétition :

Nombre de participants :

Nombre de cartes rendues :

Nombre de balles distribuées :

Nombre de scratches non excusés :

Heure de la remise des prix :

Total des droits de jeu encaissés : Nbre x 5 € =

Dépense pot de l'amitié (avec justificatifs) =

Geste (1) =

Reste =

Allocation de balles départ =

Nombre de balles restantes sur l'allocation =

Signature du DELEGUE
ou de son REPRESENTANT

(1) Prière de préciser les bénéficiaires

47

ASSOCIATION des SENIORS GOLFEURS des PAYS de la LOIRE

Feuille d'adhésion et de renseignements

GOLF DE :

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance :

N° de licence :

Adresse :

N° de téléphone :

N° portable :

Adresse e-mail :

Taille polo:

8><- - - - -

ASSOCIATION des SENIORS GOLFEURS des PAYS de la LOIRE

Feuille d'adhésion et de renseignements

GOLF DE :

NOM :

PRENOM :

Date de Naissance :

N° de licence :

Adresse :

N° de téléphone :

N° portable :

Adresse e-mail :

Taille polo:

SENIORS GOLFEURS DES PAYS DE LA LOIRE

INVITATION

Chers amis golfeurs.

Conformément au calendrier prévu, c'est avec grand plaisir que nous vous recevrons sur notre parcours pour letour de la compétition le : **2018**

FORMULE DE JEU : Stableford, full handicap limité à 28.4

DEPARTS : **Boules jaunes** pour les Messieurs
et boules rouges pour les Dames
On place la balle sur les fairways.

CONDITIONS : Green fee :€ Droit de jeu : **5 €** (en espèces)

INSCRIPTIONS : Par Mail :
Avant le :

HEURES DE DEPARTS :
Disponibles à partir de
Elles seront envoyées aux délégués concernés, à la fédération française de golf.

RESTAURATION : Restaurant du golf, (Menu golfeur, sandwiches, etc....)

RESULTATS : Dès que possible après l'arrivée des derniers joueurs.

NOTA : Ouvert à tous mais avec **priorité aux joueurs des golfs prévus pour cette rencontre dans le calendrier 2018.**

En vous espérant nombreux à cette journée,

Amicalement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018

Fonction				
Président	GONNET Jean Paul			
Secrétaire	SMONDACK Alain			
Trésorier	BICOT Hervé			
Premier Vice-président	SOUL Daniel			
Deuxième Vice-président	LE ROY Sylviane			
Trésorier adjoint	PASQUIER Nicole			
1er Secrétaire adjoint	PARESSANT Bruno			
2ème Secrétaire adjoint	BALAGUER Patrick			
Responsable Informatique & Résultats	SEVIN Michel			
Webmaster Site internet & résultats	PIERRE Michel			
Chargé des relations avec le golf au féminin	PINTIAUX Eric			
Membre	VAN DEN BROUCKE Françoise			

<i>Membres d'Honneur :</i>	Jean Pierre BARRAUD	(ancien président)
	Michel RAULT	(ancien président)
	René DELRIEU	(ancien secrétaire)
	Daniel VITEUR	(ancien trésorier)
	Alain CHAUDEMANCHE	(ancien président)

Liste des délégués des clubs adhérents aux Seniors Golfeurs des Pays de la Loire *maj : 03 janvier 2018*

CLUBS modifs 2018	Délégué	NOM Prénom	tél. fixe	tél. mobile	mail remplaçant
dernières modifs	Suppléant				mail délégué
Alençon	Délégué	GRIMAULT André	02 43 34 00 84	06 34 29 56 52	grimault.a@free.fr
	Suppléants	BAILLEUL Philippe JARRY Joël		06 81 82 28 67 06 83 93 44 12	p.bailleul13@laposte.net jochrisjarry@free.fr
Angers (St Jean des Mauvrets)	Délégué	PINTIAUX Eric	02 41 45 96 50	06 16 66 64 83	edpintiaux@yahoo.fr
	Suppléant	BARBIN Gérard		06 60 09 52 29	gabarbin@bbox.fr
Anjou golf	Délégué	MILLE Lucien	02 53 61 42 63	06 72 91 59 53	lcnmille@gmail.com
	Suppléant	RABEAU Claude		06 34 18 20 10	rabeau.claude@orange.fr
Avrillé	Délégué	CORMEAU Jean Jacques	02 53 91 11 77	06 17 85 09 25	cormeau.jj@gmail.com
	Suppléant	LOCHARD Blaise		06 64 52 57 44	sogespera@gmail.com
Baugé	Délégué	BICOT Hervé	02 43 94 90 74	06 76 86 93 01	hbicot@orange.fr
	Suppléant	EDIN Bernard		06 85 98 26 14	edin.bauge@wanadoo.fr
Carquefou	Délégué	PATTE François		06 80 59 07 15	francois.patte5@orange.fr
	Suppléante	JACCAZ Michèle		07 68 84 45 14	pjaccaz@orange.fr
Cholet	Délégué	HAMONEAU Jean Claude		06 47 42 74 01	jchmono@orange.fr
	Suppléant	GAUDICHAUD Octave		06 27 92 52 36	octave.gaudichaud@orange.fr
Guérande	Délégué	FLEURY Didier	02 49 52 21 26	07 77 82 00 85	didier.fleury44@free.fr
	Suppléant	BEILLAT Jean Pierre		06 79 17 92 26	jp.beillat@orange.fr
Ile d'Or	Déléguée	LARUE Nicole	02 40 83 20 46	06 77 89 66 16	bernardnicole-larue@orange.fr
	Suppléante	CHAILLET Marie Pierre		06 80 14 02 02	chailletmp@gmail.com
La Baule	Déléguée	PASQUIER Nicole	02 40 01 27 97	06 81 80 08 43	nicolepasquier44@gmail.com
	Suppléant	MICHEL Alain		06 15 80 01 99	alainmichel44@gmail.com
La Bretesche	Délégué	ALVAREZ Juan		06 63 21 28 47	cubana1395@yahoo.fr
	Suppléant	MADRU Dominique		06 07 83 65 97	dodmad56@gmail.com
La Domangère	Délégué	ROBERT Hubert		06 43 21 87 60	hubert.robert2@orange.fr
	Suppléant	PIERRE Michel		06 81 21 03 78	michel.pierre.85@free.fr
Laval	Délégué	POTTIER Alain	02 43 01 03 19	06 81 36 46 22	alain-nicolepottier@orange.fr
	Suppléant				
Le Croisic	Délégué	KERIBIN Pierre		06 83 46 42 45	pierre.keribin@laposte.net
	Suppléant				
Le Mans 24h	Délégué	LAURENT Bruno	02 43 87 92 84	06 58 45 11 15	seniorsgolf24h.bl@free.fr
	Suppléant	RAULT Michel		06 83 63 16 52	raultmich@wanadoo.fr
Les Fontenelles	Délégué	PINEAU Guy	02 51 35 07 85	06 17 36 75 20	cg.pineau@gmail.com
	Suppléant	TROGER Philippe		06 71 05 19 18	philippe.troger@laposte.net
Nantes Erdre	Délégué	MORIN Yves	02 51 71 39 77	06 11 61 05 23	morinsky@aliceadsl.fr
	Suppléant	BEDEL Jean Marc		06 87 37 28 63	jmbedel@numericable.fr
Nantes Vigneux	Délégué	THALOUARN Patrick	02 40 73 01 66	06 46 22 65 15	patrickthalouarn@gmail.com
	Suppléante	LE GAL Chantal		06 60 46 53 82	chcl.legal@hotmail.fr
Les Sables d'Olonne	Délégué	SMONDACK Alain	02 51 22 53 58	06 07 52 33 92	grizzly.as@orange.fr
	Suppléants	BENET Serge		06 70 10 71 28	serben72@gmail.com
Pornic	Délégué	DAUMAS Gérard	02 40 64 30 98	06 07 43 69 96	gerard.daumas2@wanadoo.fr
	Suppléant	GODET Jean Yves		06 18 41 27 19	jygodet@live.fr
Port Bourgenay	Délégué	HOUDART Jacques		06 03 05 30 23	jhoudart@gmail.com
	Suppléant	NAUD Serge		06 25 86 10 11	serge_naud2000@yahoo.fr
Sablé	Délégué	SEURIN Eric		06 89 15 57 53	eric.seurin53@orange.fr
	Suppléant				

Sargé	Délégué	HERVE Michel		06 67 54 76 98	michelrv53@gmail.com
	Suppléants	DELATRE Gilbert HERRAULT Jacques		06 81 67 25 61 06 70 25 65 77	seniorsarge@gmail.com
Saumur	Délégué	DEVANNE Jean Pierre	02 41 50 79 28	06 47 19 63 27	jpdevanne@orange.fr
	Suppléant	FRESNEAU Christophe		06 23 25 59 63	fresneau.christophe@wanadoo.fr
Savenay	Délégué	SEVIN Michel	09 67 45 24 54	06 08 91 79 06	sevmic@wanadoo.fr
	Suppléant	CHOUTEAU Yves		06 13 84 49 72	yves.chouteau@wanadoo.fr
St Jean de Monts	Délégué	PARESSANT Bruno		06 70 09 04 19	bpaessant@gmail.com
	Suppléant				
St Sébastien sur Loire	Délégué	GOURVEZ Bernard		06 86 43 81 82	bgourvez-ags@my.com
	Suppléant	GEANDROT Philippe		06 64 45 74 42	geandrot.philippe@orange.fr

« Merci d'avoir pris le temps de parcourir cette plaquette ! »

Le secrétaire